



**RAPPORT  
FINANCIER ANNUEL  
2019**



# Sommaire

## Rapport Environnemental, Social et de Gouvernance

● A propos de Marsa Maroc	8
● La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	12
● Le capital humain, un vecteur de croissance	18
● Communautés, pour un impact social positif	30
● Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	34
● Achats responsables et satisfaction clients, un engagement dans notre chaîne de valeur	42
● Vers une gouvernance transparente	46
● A propos du rapport ESG de Marsa Maroc	56

## Rapport de gestion

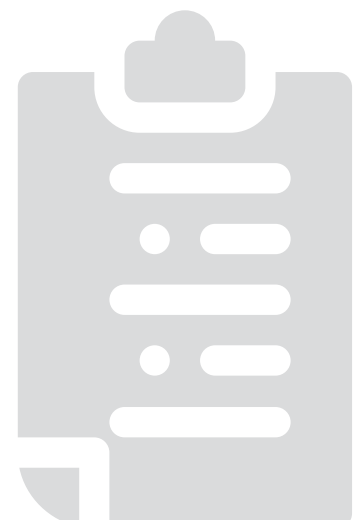
● Présentation de Marsa Maroc	66
● Faits marquants	72
● Réalisations de trafic	76
● Réalisations financières	80

## Autres documents

● Comptes consolidés et sociaux	89
● Rapport spécial des commissaires aux comptes	106
● Etat des honoraires versés aux contrôleurs de compte	117
● Liste des communiqués de presse publiés en 2019	119

## Contacts

121



**RAPPORT  
ENVIRONNEMENTAL,  
SOCIAL ET DE  
GOUVERNANCE**



01



Mot du Président  
du Directoire

## Mot du Président du Directoire



Convaincue que la RSE est non seulement une priorité mais également un véritable levier de performance pour les entreprises à travers la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources, Marsa Maroc a entrepris divers chantiers pour améliorer ses engagements en la matière envers ses différentes parties prenantes.

Ce rapport présente les indicateurs en matière de responsabilité sociétale et environnementale du Groupe Marsa Maroc au titre de l'année 2019 ainsi que la démarche que nous avons choisie de mettre en place afin d'améliorer notre contribution.

Grâce à nos efforts soutenus, la mobilisation de nos collaborateurs et un suivi régulier, nous sommes convaincus que nous pouvons améliorer notre performance globale et créer de la valeur de manière pérenne.

Mohammed ABDELJALIL  
Président du Directoire



# 02 | A propos de Marsa Maroc



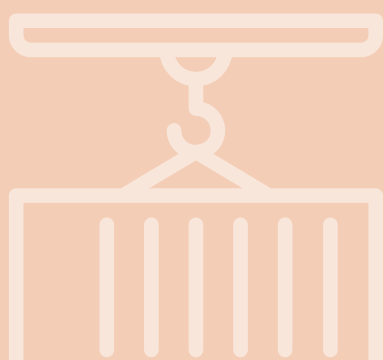
## Présentation de Marsa Maroc

Marsa Maroc est un opérateur portuaire multitrafic, occupant la place de leader national de l'exploitation portuaire, avec une présence significative dans l'ensemble des ports de commerce du Royaume.

Mue par le souci permanent de la qualité de service, grâce à ses ressources humaines qualifiées et à son parc d'équipements performants, Marsa Maroc s'emploie à offrir des prestations aux meilleurs standards internationaux dans l'ensemble des ports nationaux où la société opère.

Marsa Maroc est une société anonyme de droit marocain à Directoire et Conseil de Surveillance, constituée en novembre 2006 suite à la réforme portuaire mise en place au Maroc.

La société, cotée sur la Bourse de Casablanca depuis juillet 2016, ambitionne, via sa nouvelle politique de développement, de se positionner, dans les prochaines années, en tant qu'opérateur portuaire régional performant et agile, participant proactivement à l'amélioration logistique du Maroc.



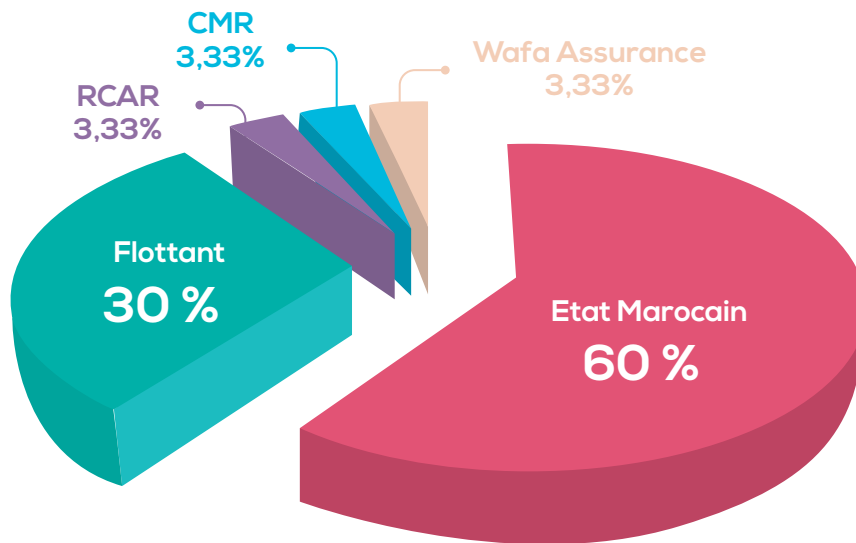
# Marsa Maroc



(\*) En activité



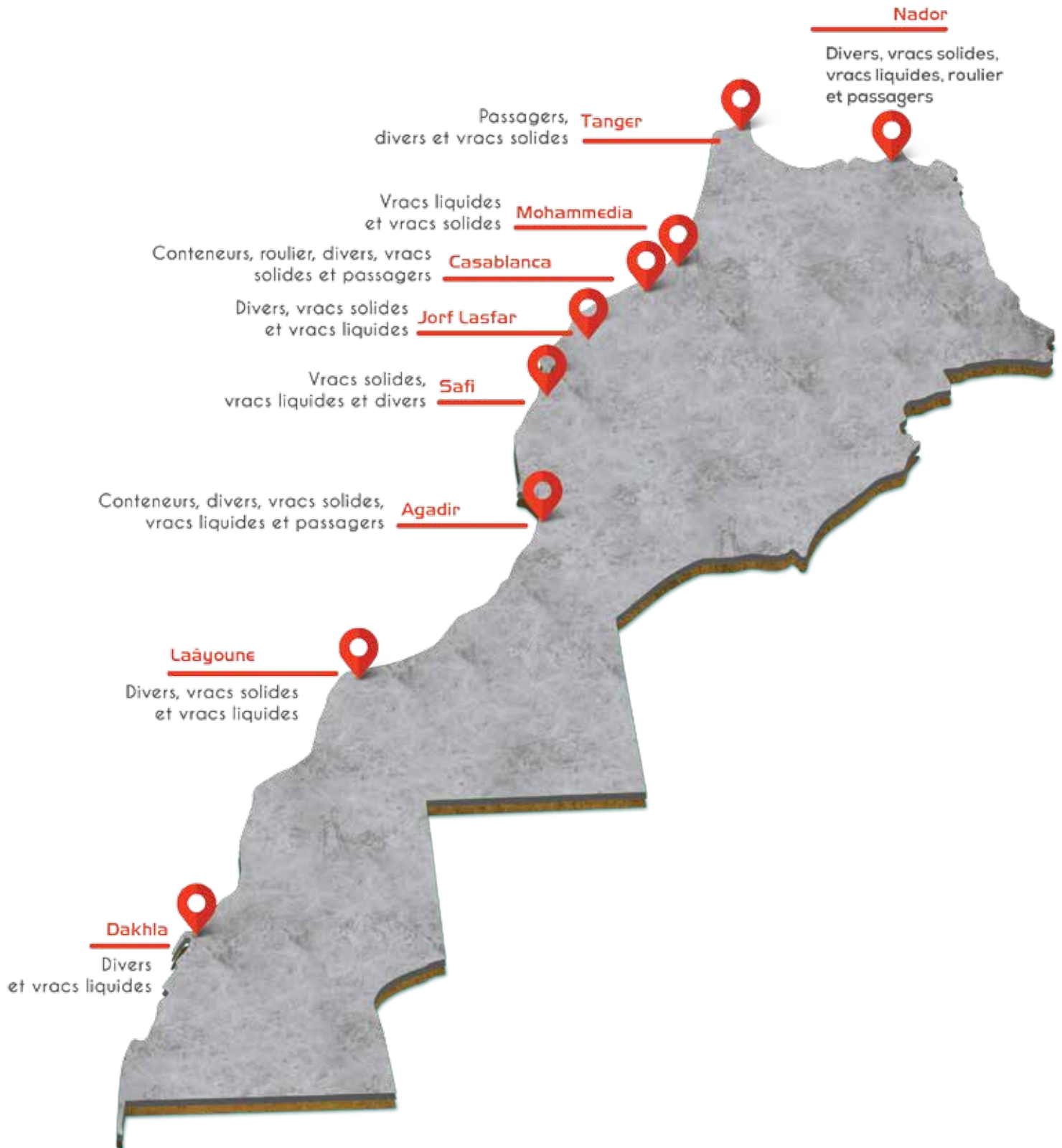
## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

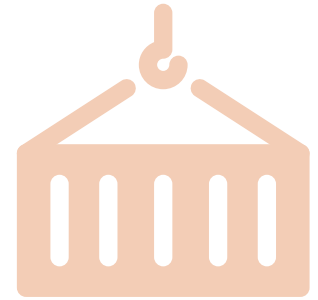


## FILIALES DU GROUPE MARSA MAROC



## PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE ET NATURE DE TRAFICS TRAITÉS





Marsa Maroc offre en sa qualité d'opérateur portuaire un ensemble de services liés à la logistique au sein des quais et terminaux portuaires exploités. Les services offerts peuvent être distingués en deux catégories selon qu'ils concernent le traitement de navires ou de la marchandise :

#### **LES SERVICES AUX NAVIRES :**

pilotage, remorquage, lamanage et avitaillement.

#### **LES SERVICES AUX MARCHANDISES :**

- **Services de base** : manutention à bord des navires et à quai, magasinage, pointage, pesage, empotage et dépotage des conteneurs ;
- **Services connexes** : débardage, gerbage, chargement et déchargement des camions, etc. ;
- **Services d'information en temps réel** : e-service Marsa Conteneur.

03 |

La responsabilité sociale  
de Marsa Maroc, une approche  
stratégique



## La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique

### STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Marsa Maroc a inscrit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale dans ses perspectives stratégiques «AFAK 2025 » à travers l'impulsion de plusieurs projets dans les différents domaines de la RSE. Le Groupe œuvre pour la réalisation de ces orientations en vue de progresser durablement dans le respect de ses engagements.

Ces orientations sont déclinées en cinq principaux axes énoncés dans le plan stratégique et couvrant les principales parties prenantes :

- **Pour la communauté des affaires** : renforcer la position d'opérateur portuaire leader au Maroc ;
- **Pour les clients** : améliorer de manière continue la performance opérationnelle sur tous les types de trafic ;
- **Pour les collaborateurs** : développer les ressources et les compétences tout en offrant aux collaborateurs un environnement de travail sain et préservant leur sécurité ;
- **Pour la planète** : pérenniser l'engagement matérialisé par les certifications environnementales ISO 14001 dans tous les terminaux exploités ;
- **Pour la société civile et les communautés** : contribuer au développement économique et social des communautés dans les zones de présence de Marsa Maroc à travers le Royaume.

## DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Par sa présence dans tous les ports commerciaux du Royaume, Marsa Maroc a conscience de son rôle en tant qu'acteur économique et social important dans le pays. Le Groupe place ainsi l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, organismes de régulation etc.) au cœur de sa stratégie RSE afin de mener à bien sa mission.

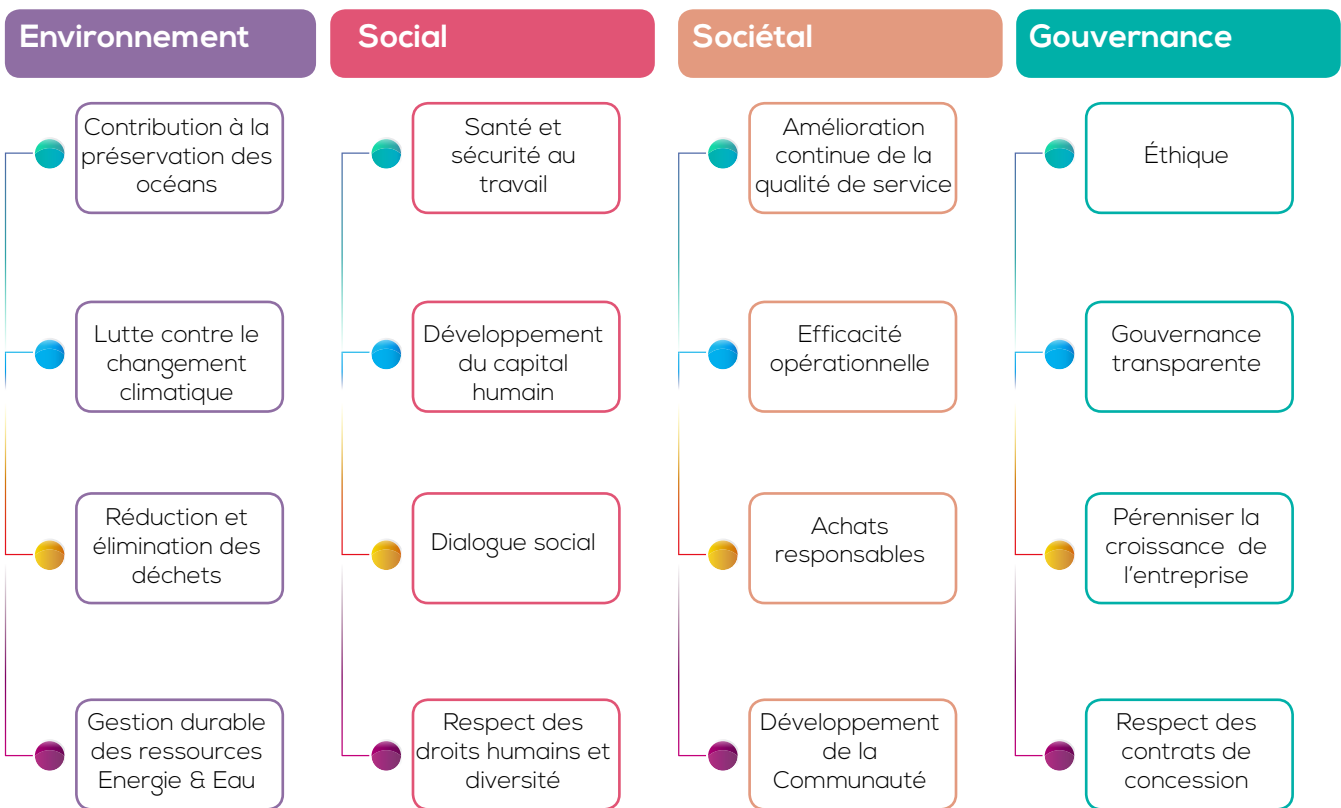
Marsa Maroc veille par conséquent à être à l'écoute de leurs attentes dans une approche constructive d'amélioration continue.

La volonté du Groupe est de structurer ce dialogue et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour l'améliorer au fil du temps.



## THÉMATIQUES ESG ET PARTIES PRENANTES

THÉMATIQUES ESG



PARTIES PRENANTES

**Autorités locales**  
**Organismes de régulation**  
**Société civile**

**Collaborateurs**  
**Sous-traitants**  
**Partenaires sociaux**

**Clients**  
**Communauté portuaire**  
**Autorités locales**  
**Prestataires externes**  
**Communautés locales & nationale**

**Actionnaires & Partenaires économiques**  
**Organismes de régulation**  
**Autorités portuaires**  
**Médias**

## Méthodologie de la démarche

Marsa Maroc a structuré sa démarche ESG autour de quinze enjeux prioritaires et matériels eu égard à ses activités et aux attentes de ses parties prenantes. Ces enjeux alimentent l'ambition du Groupe à la fois au niveau de la stratégie d'entreprise, la politique de développement durable mais aussi les engagements opérationnels.

Au nombre de 15, ces enjeux sont articulés autour de quatre thématiques ESSG (Environnement, Social, Sociétal et de Gouvernance) pour illustrer la prise en compte de l'impact des activités sur les communautés et les sites où le Groupe opère. Traduites en une seule feuille de route portée par le top management, ces thématiques donnent lieu à des processus et des plans d'action déployés ou planifiés par les équipes à l'échelle des ports où Marsa Maroc exerce son activité.

Afin de les visualiser, les quinze enjeux ont été repris dans une matrice, élaborée selon la méthodologie du GRI (Global Reporting Initiative – Version Standard<sup>(1)</sup>). Cette matrice a permis d'identifier les sujets prioritaires pour Marsa Maroc et ses parties prenantes selon une échelle d'évaluation variant de 1 à 5. (1 correspondant à une importance faible, et 5 à la plus haute importance).

## MATRICE DE MATÉRIALITÉ





## CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, lors d'un sommet de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants des 193 pays membres de l'organisation ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'organisation a ainsi défini 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) qui sont devenus une référence en la matière.

A cet égard, ce programme, à l'instar de son précédent, s'articule autour de 17 objectifs basés sur les 3 fondements du Développement Durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

La stratégie adoptée par Marsa Maroc en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale est en harmonie avec les orientations des ODD.

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



# 04 |

Le capital humain,  
un vecteur de croissance



## RESSOURCES HUMAINES EN 2019

### COLLABORATEURS

**2.361** collaborateurs

**15%** de cadres supérieurs

**89%** d'hommes et **11%** de femmes

**38%** ont plus de 20 ans d'ancienneté

### RECRUTEMENTS

**121** collaborateurs ont rejoint le  
Groupe en 2019

### FORMATION

**1,83 %** de la masse salariale

**90%** de l'effectif a bénéficié d'au  
moins une formation

**3,19** jours de formation par  
collaborateur

### INDICATEURS SOCIAUX

**0** jour de grève

**72** représentants du personnel

**4,17%** de taux de turnover



## CAPITAL HUMAIN EN CHIFFRES

	Unité	2017	2018	2019
<b>Effectif du Groupe</b>	nombre	2337	2359	2361
dont femmes	%	10,9%	11,2%	11,2%
<b>Effectif de Marsa Maroc S.A</b>	nombre	2061	2064	2042
dont cadres supérieurs	%	14,3%	15,2%	15,6%
dont agents	%	85,1%	83,3%	82,5%
dont effectif contractuel	%	0,6%	1,5%	1,9%
<b>Effectif de TC3PC</b>	nombre	12	33	67
dont cadres supérieurs	%	100%	42,4%	31,3%
dont agents	%	0%	57,6%	68,7%
<b>Effectif de SMA</b>	nombre	264	262	246
dont cadres supérieurs	%	3,8%	3,8%	2,8%
dont agents	%	96,2%	96,2%	97,2%
<b>Effectif de Tanger Alliance</b>	nombre	0	0	6
dont cadres supérieurs	%	0	0	100%
dont agents	%	0	0	0%
<b>Part des statutaires</b>	%	88,1%	87,6%	87,8%
<b>Part des CDI</b>	%	11,9%	11,6%	11,0%
<b>Part des CDD</b>	%	0,0%	0,8%	1,2%
<b>Part des intérimaires</b>	%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Part des métiers d'exploitation et techniques</b>	%	68,6%	68,6%	69,0%
<b>Part des métiers supports</b>	%	24,1%	24,1%	23,4%
<b>Part des métiers maritimes</b>	%	7,3%	7,3%	7,6%
<b>Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans</b>	%	24,3%	28,3%	31,6%
<b>Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans</b>	%	20,8%	20,6%	18,4%
<b>Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 12 et 20 ans</b>	%	15,1%	12,8%	12,0%
<b>Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 20 et 25 ans</b>	%	11,0%	9,5%	8,1%
<b>Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 25 ans</b>	%	28,8%	28,8%	29,9%
<b>Effectif des femmes</b>	nombre	254	264	264
dont cadres supérieurs	%	31,5%	33,0%	34,1%
dont agents	%	64,6%	63,2%	62,5%
dont effectif contractuel	%	3,9%	3,8%	3,4%
<b>Nombre de recrutements</b>	nombre	83	94	121
dont cadres supérieurs	%	21,7%	18,1%	19%
dont agents	%	78,3%	81,9%	81%
<b>Nombre de licenciements</b>	nombre	0	2	1
dont cadres supérieurs	nombre	0	0	0
dont agents	nombre	0	2	1
<b>Nombre de démissions</b>	nombre	1	5	9
dont cadres supérieurs	nombre	0	4	6
dont agents	nombre	1	1	3
<b>Nombre de représentants du personnel</b>	nombre	72	72	72
<b>Nombre de jours de grève</b>	nombre	0	0	0
<b>Nombre total des litiges sociaux, dont ci-après la nature</b>	nombre	5	28	9
Contestation des modalités de calcul de l'indemnité du départ volontaire	nombre	0	23	3
Licenciement abusif	nombre	1	0	5
Accidents de travail ou maladies professionnelles	nombre	0	2	0
Demande de régularisation de la situation administrative et/ou financière assortie ou non de dommages-intérêts	nombre	1	3	1
Contestation d'une décision interne	nombre	1	0	0
Contestation des modalités de calcul du départ négocié	nombre	1	0	0
Abandon de poste	nombre	1	0	0
<b>Nombre d'accidents de travail</b>	nombre	53	44	47

## ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Ce sont plus de 2 300 femmes et hommes liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le capital humain de Marsa Maroc.

Consciente du rôle important de ses ressources

humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, Marsa Maroc adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.

La politique de gestion des ressources humaines, redéfinie en 2017, s'articule autour de 5 axes majeurs :



### UNE FONCTION RH DE PROXIMITÉ

La politique de gestion des ressources humaines garantit une présence soutenue, auprès de l'ensemble des métiers, en support aux managers qui sont les premiers gestionnaires RH à l'écoute des collaborateurs



### UN SYSTÈME DE MANAGEMENT PERFORMANT

Marsa Maroc a mis en place un système de management décentralisé au niveau des terminaux qu'elle gère, associé à des dispositifs de formation et d'accompagnement pour le développement des compétences managériales



### UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA GESTION DE CARRIÈRE

Marsa Maroc déploie tous les moyens nécessaires pour permettre à chaque collaborateur de piloter son parcours professionnel. La formation est assurée pour tous les collaborateurs, quel que soit l'âge, le statut ou le poste occupé au sein de l'entreprise



### UNE INNOVATION COLLECTIVE

Dans une perspective de contribution à la performance de Marsa Maroc, le Groupe encourage continuellement les idées novatrices des collaborateurs



### UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Marsa Maroc a mis en place une stratégie de communication garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs



Notre politique de gestion des ressources humaines vient accompagner Marsa Maroc dans ses ambitions stratégiques. Elle est aussi le reflet de notre volonté de se positionner en tant qu'employeur de référence et d'assurer pour chacun de nos collaborateurs, une carrière épanouissante, un bien-être professionnel et personnel et une fierté d'appartenir à la grande famille Marsa Maroc.



Youssef BENNANI  
Directeur des Ressources Humaines

## LA FORMATION : PRINCIPAL LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Marsa Maroc s'est dotée d'une politique de formation à même de répondre aux exigences de performance et d'innovation imposées par son environnement. Elle a défini comme principal objectif de permettre au Groupe de disposer des compétences nécessaires pour assurer son rôle de leader national de la gestion de terminaux portuaires. Les collaborateurs bénéficient ainsi de formations métier en partenariat avec des ports et organismes internationaux et de formations transversales dispensées par de prestigieux partenaires nationaux et internationaux.

En complément et afin d'accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs, Marsa Maroc finance partiellement ou entièrement des formations diplômantes (MBA, Masters, etc.).

La politique de formation de Marsa Maroc s'articule autour de 2 axes majeurs :

**L'accompagnement des compétences managériales :** la préconisation de modules de formation et de coaching adaptés réalisés par des prestataires de référence ;

**La montée en compétences :** l'appui des compétences est fait à travers une complémentarité entre les formations internes visant à transférer le savoir-faire existant et les formations externes parmi lesquelles les formations certifiantes afin de rester en phase avec les évolutions de son environnement.

L'identification des besoins en formation des collaborateurs s'effectue selon une démarche participative associant d'une part les orientations stratégiques définies et d'autre part les besoins des collaborateurs remontés lors des entretiens annuels d'évaluation. Les réunions tenues par la Direction des Ressources Humaines avec les relais RH présents dans tous les ports permettent de compléter la remontée de l'expression des besoins et d'aboutir à un plan de formation annuel.

**90%**

Des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation en 2019

**3,19**

Le nombre moyen de jours de formation par collaborateur en 2019

**1,83%**

Est la part du budget formation par rapport à la masse salariale 2019

## LE RECRUTEMENT : OUTIL CLÉ POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Consciente que sa performance et sa pérennité reposent avant tout sur la qualité de ses collaborateurs, Marsa Maroc déploie une politique de recrutement à même de répondre aux besoins dictés par le développement de l'activité.

Elle repose sur une présence soutenue dans les différents forums et espaces « emploi » aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Elle s'appuie également sur une relation étroite avec les grandes écoles

marocaines. A cet effet, Marsa Maroc décerne chaque année des prix aux étudiants méritants dans plusieurs grandes écoles marocaines.

Compte-tenu de la complexité et de la singularité du métier de Marsa Maroc mais aussi du caractère transversal des projets en son sein, un processus structuré d'intégration est mis en place pour faciliter la prise de fonction fluide et rapide des nouvelles recrues.

## LA GESTION DE CARRIÈRE : PILIER DE LA FIDÉLISATION ET DE LA MOTIVATION DES COLLABORATEURS

Marsa Maroc considère la gestion de carrière comme l'un des facteurs clés de succès de son plan stratégique. Le Groupe croit fermement que la motivation de ses collaborateurs est tributaire de leur capacité à se projeter en matière d'évolution, à avoir une visibilité sur leurs parcours d'évolution ainsi que sur les prérequis à remplir pour évoluer d'un emploi à l'autre.

Ainsi, la gestion des talents au sein de Marsa Maroc s'articule autour de 3 axes :

- Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel ;
- Professionnaliser la mobilité interne ;
- Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques à travers un processus spécifique aux hauts potentiels pour les identifier, les accompagner et les préparer à leurs rôles futurs.

## ZOOM SUR LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

La diversité des implantations de Marsa Maroc et la multitude de ses savoir-faire et métiers représentent une opportunité pour ses collaborateurs. Le Groupe adopte une logique de mobilité proactive et structurée, basée sur une approche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ainsi que sur le développement et la diversification des parcours professionnels des collaborateurs. Elle est déployée dans une optique d'enrichissement des portefeuilles individuels de compétences tout en prenant en compte les besoins du Groupe en matière d'effectifs. Les mouvements peuvent être opérés dans une logique de mobilité horizontale, de redéploiement ou de reconversion.

## LA RÉMUNÉRATION : GAGE D'ÉQUITÉ ET DE RÉTRIBUTION DE LA PERFORMANCE

La politique de rémunération de Marsa Maroc est basée sur une approche de reconnaissance de la performance individuelle et collective des collaborateurs. Au sein du Groupe, la rémunération constitue un outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs, rétribuant leurs capacités à assurer avec succès leurs missions et les responsabilités liées à leurs postes eu égard aux enjeux de l'entreprise et la maîtrise des compétences nécessaires.

A cet égard, Le Groupe considère que chaque collaborateur crée de la valeur et apporte sa contribution aux résultats globaux, et œuvre pour que ses dispositifs de rémunération soient transparents et équitables.

Dans ce sens, le système de rémunération de Marsa Maroc, composé d'une partie fixe et d'une partie variable, est fondé sur deux principes :

**Transparence et équité :** Le système de rémunération permet de rémunérer chacun à son niveau de contribution, selon des critères objectifs, conformément à la grille des salaires de l'entreprise.

**Compétitivité et intéressement aux résultats de l'entreprise :** Déterminée à favoriser la culture du résultat en son sein, Marsa Maroc intègre un volet variable lié à la réalisation des objectifs.

## ZOOM SUR LE SYSTÈME D'APPRÉCIATION DES PERFORMANCES

Marsa Maroc encourage la culture de la performance et du résultat. Son dispositif d'appréciation des performances constitue l'aboutissement d'un processus de suivi de la contribution et la performance de ses collaborateurs et a pour vocation de reconnaître et de récompenser à leur juste valeur les efforts de chacun.

Ce dispositif d'appréciation des performances s'articule autour de 3 axes :

- Encourager la culture de mérite et de performance ;
- Vulgariser la fixation et le suivi des objectifs sur l'année ;
- Accompagner les managers pour pérenniser le système : les managers sont identifiés comme étant la pierre angulaire garantissant le déploiement efficace et pérenne du système d'évaluation des objectifs.

## ENGAGÉS EN CONTINU POUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

### LA PROTECTION SOCIALE : UNE PANOPLIE DE PRESTATIONS AU SERVICE DES COLLABORATEURS

Pour accompagner les collaborateurs dans les étapes clés de leur vie et face aux aléas de la vie, Marsa Maroc dispose d'une offre de protection sociale qui va au-delà des obligations réglementaires et couvre plusieurs aspects :



- **Régime de retraite autonome** : Assuré par le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) pour les statutaires, la Caisse marocaine de retraite (CMR) pour les détachés et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour les contractuels ;
- **Régime de retraite complémentaire** : Il s'agit de la caisse nationale de retraite et d'assurance (CNRA) pour les collaborateurs statutaires ;
- **Couverture médicale** : Assurée par La MODEP, celle-ci compte deux secteurs : régime de base dit secteur commun et régime complémentaire dit secteur mutualiste.

Soucieuse de la santé de ses collaborateurs, Marsa Maroc a organisé en 2019 différentes actions de sensibilisation et de prévention :

- La campagne annuelle de vaccination antigrippale ;
- Visites médicales ;
- Examens cardiologiques ;
- Bilans biologiques ;
- Examens gynécologiques ;
- Formation en secourisme et sécurité incendie.

## LES ŒUVRES SOCIALES : OUTIL CLÉ POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs et de leurs familles, Marsa Maroc veille à les faire bénéficier de plusieurs actions sociales :

- **Omra et pèlerinage** : Chaque année, une partie des collaborateurs bénéficient d'un voyage aux lieux saints « Omra » dont la majeure partie des frais de voyage est financée par l'entreprise. Quant au pèlerinage aux lieux saints, les collaborateurs concernés bénéficient d'une allocation financière et d'un congé supplémentaire pour effectuer le voyage dans les meilleures conditions.
- **Salles/clubs de sport** : Marsa Maroc participe aux frais d'abonnement de ses collaborateurs à un large choix de salles et clubs de sport. Les enfants du personnel bénéficient à leur tour de prix avantageux pour pratiquer certaines disciplines sportives telles que le judo, la natation et le basketball. Marsa Maroc dispose d'un club omnisport « l'Océanic Club de Casablanca » ouvert aux collaborateurs et leurs familles moyennant une cotisation annuelle symbolique. Le club dispose d'espaces verts, d'aires de jeux pour les enfants, d'une salle de sport, d'une piscine, de courts de tennis et de terrains de basketball et de football.
- **Sorties culturelles et sportives** : Tout au long de l'année, Marsa Maroc fait profiter ses collaborateurs et leurs familles de tickets gratuits pour assister à des manifestations culturelles et sportives (cinéma, pièces théâtrales, spectacles pour enfants, matchs de football, tournois de tennis, etc).
- **Colonies de vacances** : Les enfants des collaborateurs de Marsa Maroc bénéficient lors des vacances scolaires d'été de séjours en colonies de vacances dans diverses régions du Royaume.
- **Enfants primés** : Les enfants des collaborateurs ayant obtenu d'excellents résultats sont primés via des bons d'achat distribués à l'issue de chaque année scolaire.
- **Estivage** : Marsa Maroc contribue à l'épanouissement de ses collaborateurs à travers l'offre de séjours dans ses centres d'estivage et/ou complexes touristiques dans diverses villes du Royaume.
- **Prêts et conventions avec les banques** : Marsa Maroc facilite l'accès au logement de ses collaborateurs en prenant en charge une partie des intérêts sur les prêts immobiliers. Marsa Maroc a établi également un ensemble de partenariats avec des établissements bancaires, au profit de ses collaborateurs, leur permettant ainsi de bénéficier de conditions préférentielles.

## LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE MARSAMAROC

Marsa Maroc place la santé et la sécurité de ses collaborateurs comme une priorité de premier rang. Le Groupe veille ainsi à ce que l'ensemble de ses sites soient sécurisés et sûrs pour l'ensemble des personnes qui y exercent.

Le système de management de la santé et sécurité des personnes (SST) mis en place par le Groupe est basé sur la prise en compte des différents aspects spécifiques liés à l'activité du Groupe. Il repose sur l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels auprès de tous les collaborateurs de l'ensemble des sites. L'objectif majeur est de prévenir la survenance d'accidents du travail, améliorer les conditions de sécurité aux postes de travail et renforcer la capacité à réagir face aux accidents et situations d'urgence.

L'engagement de Marsa Maroc consiste donc à véhiculer une culture SST impliquant l'ensemble des collaborateurs et sous-traitants, pour que chacun adopte une approche proactive vis-à-vis de sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues.

L'ensemble des ports opérés par Marsa Maroc est certifié selon le référentiel international OHSAS 18001 « Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail » :



Marsa Maroc a obtenu, pour les activités et processus de l'ensemble de ses sites opérationnels, la certification selon le standard international OHSAS 18001.

En amont de cette certification, Marsa Maroc a réalisé une analyse des risques auxquels sont exposés ses collaborateurs. Cette analyse, mise à jour annuellement, a permis d'avoir une approche préventive de la démarche SST et d'identifier les risques les plus significatifs. Une veille légale et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail est assurée afin de se conformer à la fois aux textes applicables aux activités du Groupe mais aussi aux exigences des autorités portuaires.

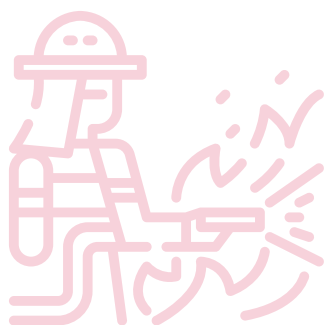
La dynamique d'amélioration continue, préconisée par le système de management SST, incite les équipes locales de chaque port, sous l'égide de la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, à effectuer périodiquement des audits internes et externes pour s'assurer de la mise en œuvre effective des dispositions du système.

### PLAN D'ACTION SST : UNE DÉCLINAISON DE L'ENGAGEMENT DE MARSAMAROC

Le système de management de la santé et sécurité prévoit un plan d'action annuel pour la maîtrise des risques identifiés par port selon la nature de l'activité et les dangers y afférents. A cet égard, les plans d'action intègrent une multitude d'actions qui concourent à couvrir la majorité des risques auxquels les collaborateurs et les prestataires externes sont exposés, telles que :

- La formalisation des processus et mise à jour des consignes de travail ;
- L'organisation des sessions de formation et de sensibilisation au profit des collaborateurs et du personnel sous-traitant ;
- L'amélioration en continu de la qualité des EPI (Equipement de protection individuelle) des collaborateurs ;

- Le renforcement des dispositifs de lutte contre l'incendie ;
- L'entretien systématique des installations électriques et dispositifs de sécurité ;
- L'éclairage adéquat des espaces de travail, quais et terre-pleins ;
- Le contrôle réglementaire annuel des engins de levage et des installations électriques.



### LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Marsa Maroc a déployé auprès de chaque port les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un POI (Plan d'Opération Interne) faisant ressortir l'ensemble des scénarios probables et les intervenants en cas d'incendie.

Les équipes locales des ports réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

### SEMAINE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU PORT DE JORF LASFAR

Le port de Jorf Lasfar a organisé en décembre 2019 une semaine de sensibilisation à la SST qui a regroupé plus de 450 participants (personnel du port et sous-traitants). Ces derniers ont pris part aux ateliers de secourisme et de lutte contre l'incendie et aux activités des 8 séminaires organisés pendant cet événement.



### MEDECINE DU TRAVAIL : DES EQUIPES MEDICALES ET DES MOYENS TECHNIQUES POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE DES COLLABORATEURS

Afin de préserver la santé de ses collaborateurs, Marsa Maroc a mis en place un service médical central avec une dizaine de relais qui réalisent des prestations médicales sur l'ensemble des villes où le Groupe est présent. Les membres appartenant au service médical assurent une surveillance régulière de l'état de santé du personnel à travers des visites médicales périodiques, des actions de sensibilisations et de prévention à travers le dépistage des maladies : bilans sanguins, radiologies, vaccins et visites médicales auprès des médecins spécialistes, et un accompagnement personnalisé lorsque cela est nécessaire par des assistantes sociales permanentes.

## ENGAGÉS EN CONTINU POUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Marsa Maroc place le respect des droits fondamentaux, humains et sociaux, tels que définis par la constitution nationale marocaine et les conventions internationales telles que l'OIT (Organisation Internationale du Travail), au cœur des lignes directrices de sa politique de gestion des ressources humaines. Le Groupe porte, ainsi, une attention particulière à l'égalité des chances entre femmes et hommes, à la liberté syndicale ainsi qu'au développement d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales représentatives de ses collaborateurs.

## DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES : UN PRÉREQUIS AU SEIN DE MARSA MAROC

Marsa Maroc s'interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques et l'appartenance syndicale.

Ce principe est le socle de la politique de gestion des Ressources Humaines du Groupe et régit tous ses processus de gestion des talents, du recrutement, à la formation, en passant par la mobilité et le système d'évaluation des collaborateurs jusqu'aux systèmes de rémunération et avantages sociaux.

Le statut du personnel garantit l'ensemble de ces droits à tous les collaborateurs.

### Zoom sur les collaboratrices de Marsa Maroc

La proportion des femmes dans l'effectif global de Marsa Maroc représente près de 11% et sont présentes dans l'ensemble des corps de métiers, de l'exploitation à la maintenance, en passant par les métiers maritimes. Ceci témoigne de l'importance accordée par Marsa Maroc à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Le Groupe a été, également, parmi les premiers acteurs du secteur portuaire de la place à encourager ses collaboratrices à adhérer et développer le réseau des femmes portuaires africaines.

Marsa Maroc célèbre chaque année son personnel féminin, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.



## LIBERTÉ SYNDICALE ET DIALOGUE SOCIAL : DES FONDAMENTAUX POUR LE GROUPE

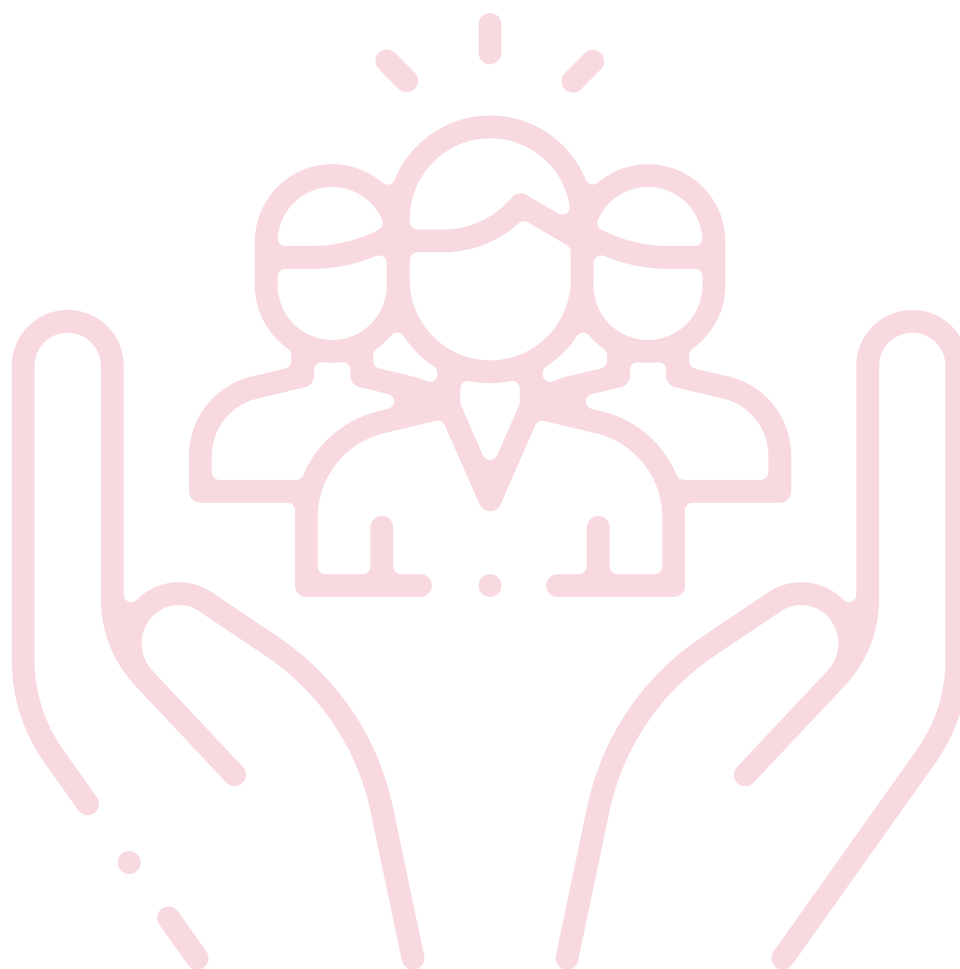
Le respect de la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective se sont affirmés comme une culture forte au sein de Marsa Maroc. Les réunions périodiques avec les partenaires sociaux témoignent de la volonté du Groupe d'adopter une démarche de dialogue et de concertation dans une approche proactive au niveau de tous les ports du Royaume.

Le dialogue social au sein de Marsa Maroc associe écoute, respect et co-construction. Le dialogue social mené avec les partenaires sociaux favorise une démarche d'information, de consultation et de concertation sur les sujets relatifs à la politique sociale de l'entreprise ainsi que la politique économique de façon large, dans une approche d'amélioration continue des relations professionnelles.

Les sujets traités avec les partenaires sociaux varient selon la conjoncture et abordent principalement la politique sociale matérialisée par les améliorations apportées aux avantages sociaux, les nouveaux besoins en formation et les propositions d'amélioration des conditions du travail.

## LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Marsa Maroc est engagée à mettre en place les mesures nécessaires en vue de permettre l'accessibilité de ses locaux aux personnes en situation d'handicap afin de favoriser leur insertion professionnelle en cas de recrutement.



05 |

Communautés,  
pour un impact  
social positif



## Communautés, pour un impact social positif

Depuis sa création, Marsa Maroc participe à l'amélioration de la logistique du Maroc avec comme objectif d'avoir un impact positif sur la communauté et mieux s'insérer dans son environnement extérieur non seulement en tant qu'acteur économique mais aussi en tant qu'acteur social.

Marsa Maroc a choisi de se focaliser sur 4 axes majeurs, à savoir :

**Impact social positif**



**Promotion du sport national**

**Promotion des arts vivants**

**Valorisation du métier portuaire**

Marsa Maroc privilégie les partenariats ayant le plus grand impact positif sur la communauté et véhiculant des valeurs communes avec le Groupe.

## POUR UN IMPACT SOCIAL POSITIF

### PROMOTION DE LA PRÉSCOLARITÉ

Depuis sa création, Marsa Maroc s'est engagée en faveur de la scolarisation des enfants en milieux défavorisés, en contribuant à l'effort collectif pour la création d'un environnement scolaire agréable et attractif ainsi que pour la réduction du taux d'abandon scolaire.

Ainsi, Marsa Maroc a d'abord collaboré à un premier projet social portant sur l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accès à l'eau potable dans plusieurs écoles de la région de Tata. Depuis 2016, Marsa Maroc s'est associée à la Fondation Zakoura pour la mise en place d'écoles périscolaires en milieu rural, et ce dans le cadre de l'initiative ANEER (Action Nationale pour l'éducation de la petite enfance en zone rurale) lancée par l'UNICEF et le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. Persuadée

que la préscolarisation construit les bases d'une éducation réussie, Marsa Maroc s'est associée à cette initiative dans le but d'accompagner l'éveil des enfants, faciliter la scolarisation dans de meilleures conditions et les préparer à intégrer l'école primaire.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du partenariat avec la Fondation Zakoura Education pour la mise en place d'une école de préscolaire, cette fois-ci et après Casablanca, dans une des zones rurales d'El Jadida. Ce projet permettra, outre la création de 2 emplois (éducatrices) la préscolarisation sur deux années, de 85 enfants âgés entre 4 et 6 ans. Les locaux sont également utilisés pour dispenser des cours d'éducation parentale en faveur de 50 mères.



J'aime beaucoup ma nouvelle école. J'aime passer toute la journée à apprendre et jouer avec mes camarades. Grâce à cette école j'ai appris à lire et à écrire des lettres, merci à la Fondation Zakoura et son partenaire Marsa Maroc.



Ismail ESSIFER,

Enfant scolarisé en grande section à l'école de Regagda financée par Marsa Maroc

### PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT

Marsa Maroc contribue aux programmes de l'association INJAZ ayant attiré à la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et à l'encouragement de leur inclusion sociale et professionnelle.

Ces programmes de formation, déployés du primaire à l'université, ont pour objectif de mettre à la disposition des jeunes les outils nécessaires à leur orientation scolaire, leur

préparation à l'emploi et au développement de leurs compétences comportementales et entrepreneuriales.

A travers le soutien d'INJAZ, Marsa Maroc participe à l'émancipation entrepreneuriale des jeunes issus de l'école publique marocaine, à développer leur esprit d'initiative et à les préparer au marché du travail



## PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU PAYS

Marsa Maroc est membre du comité de soutien permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. Elle accompagne ainsi les programmes de la Fondation œuvrant principalement pour l'assistance des personnes en situation précaire ainsi que pour le développement durable.

Reconnue d'utilité publique et présidée par SM Le Roi Mohammed VI, cette Fondation s'investit dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale et à construire les bases d'un développement durable.

### Amélioration du bien-être des estivants casablancais

Partenaire de l'opération «Plages Propres» depuis 9 ans, Marsa Maroc parraine la plage Madame Chouale (Ain Diab Extension) où elle déploie chaque année un plan d'action portant sur plusieurs volets :

- Amélioration de l'accès aux plages surtout pour les personnes à mobilité réduite ;
- Mise en place de blocs sanitaires pour les estivants accessibles également par les personnes à mobilité réduite ;
- Mise en place de locaux pour la protection civile et la police, de sentiers en bois, de poubelles, etc. ;
- Equipement de la plage en matériels de sauvetage et de sécurité ;
- Mise en place d'un programme d'animation pour enfants (ateliers de recyclage, aires de jeux, etc.).

## POUR LA PROMOTION DES ARTS VIVANTS

Marsa Maroc participe au rayonnement culturel du pays et contribue à l'animation récréative et culturelle de la place. La société apporte ainsi son soutien à plusieurs associations et événements : pièces théâtrales, spectacles de comédie, spectacles pour enfants, concerts de musique, etc.

L'encouragement de la production nationale est également au cœur des orientations de Marsa Maroc en termes de sponsoring notamment grâce à son partenariat avec la Fondation des Arts Vivants qui alignent plusieurs pièces marocaines dans le programme de son festival annuel.

En 2019, Marsa Maroc a été partenaire de la saison 2018/2019 de l'Orchestre Philharmonique du Maroc, du Festival Théâtre et Culture et de plusieurs autres associations et événements culturels.

## POUR LA PROMOTION DU SPORT

Marsa Maroc contribue à la promotion du sport national à travers le soutien de plusieurs associations et événements sportifs de premier plan. Le Groupe concentre ses efforts sur une poignée de disciplines sportives telles que le Judo, le Football, le Tennis et les courses à pied.

La saison 2018/2019 a marqué le 10ème anniversaire du partenariat entre Marsa Maroc et le Raja Club Athlétique (RCA). Un partenariat qui illustre tant de valeurs communes telles que le leadership, l'expertise et l'excellence.

Le Groupe a également apporté son soutien à plusieurs clubs/événements en 2019 tels que le Grand Prix Hassan II de Tennis, le Grand Marathon International de Casablanca et le club de Judo KODOKAN.

## POUR LA VALORISATION DU MÉTIER PORTUAIRE

Marsa Maroc apporte son soutien à plusieurs événements (salons, conférences, etc.) en relation avec le secteur portuaire et de la logistique. L'objectif recherché est de mettre en valeur les avancées du secteur et de contribuer à l'échange entre professionnels du métier autour de problématiques communes.

En 2019, Marsa Maroc a apporté son soutien à des événements tels que le Salon International du Transport et de la Logistique pour la Méditerranée (Logismed), le Congrès Africain des Pilotes Maritimes ainsi que plusieurs rounds des Smart Port Days organisés par l'Agence Nationale des Ports.

06 |

Environnement et  
préservation du milieu  
naturel, une priorité

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE EN 2019



**61 116 m<sup>3</sup>**  
d'eau consommée



**20 795 492 kWh**  
consommés

Objectif de réduction de la consommation de 7 255 932 kWh sur 2 ans de 2021 à 2022 et une réduction cumulée de 27 572 543 kWh à l'horizon 2030



Les émissions globales de GES (gaz à effet de serre) **35 132 tCO<sub>2</sub>e** comptabilisés en 2017 (bilan réalisé en 2019)

Objectif de réduction de 8% sur 10 ans (de 2021 à 2030)



**5 475 771 litres** de Gasoil consommés

objectif de réduction de la consommation de 6 646 litres sur 3 ans (de 2021 à 2023)

## LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE DE MARSAMAROC

Le Groupe a adopté une démarche structurée et systématique dans le cadre du système de management environnemental comme énoncé par sa politique QSE (Qualité – Sécurité – Environnement).

Cette démarche est portée par les équipes locales de chaque port et encadrée par la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central afin de s'assurer d'une vision globale et homogène dans tous les terminaux portuaires exploités par le Groupe.

Afin d'atteindre ces engagements, le Groupe travaille sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs à travers des actions régulières de sensibilisation.



### POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT GENERALE DE MARSAMAROC

Marsa Maroc opérateur portuaire de référence et leader national sur les trafics import-export, est engagée dans une démarche qualité, sécurité et environnement rigoureuse dans le cadre d'un système de management proactif et agile. C'est ainsi qu'elle affirme dans sa Politique Qualité,

Sécurité Environnement, sa volonté d'amélioration continue et poursuit son ambition, grâce à des prestations toujours plus rapides, plus sûres et plus efficaces, conformes aux attentes des parties intéressées ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires applicables à ses activités.

Notre politique qualité, sécurité et environnement est définie à partir de nos orientations stratégiques et vise les objectifs suivants :

- **Satisfaire nos clients et nos parties intéressées pertinentes en leur fournissant des prestations constamment adaptées à leurs besoins et attentes, notamment en termes de compétitivité, de performance et de réactivité ;**
- **Satisfaire constamment les obligations de conformité applicables dans notre domaine d'activité ;**
- **Prendre en considération les risques et opportunités en matière de qualité, sécurité et environnement dans la planification et la mise en œuvre de nos processus ;**
- **Assurer des conditions de travail sûres et saines permettant de préserver la santé et la sécurité du personnel sous la responsabilité ou sous le contrôle de Marsa Maroc ;**
- **Assurer la consultation et la participation du personnel et de ses représentants dans la gestion du Système de Management de la santé et la sécurité au travail ;**
- **Protéger l'environnement, prévenir les pollutions et utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles ;**
- **Améliorer continuellement les performances et l'efficacité du système de management QSE ;**
- **Développer les compétences de nos collaborateurs en lien avec les évolutions technologiques et managériales.**

Nous nous engageons à mettre à disposition les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique et invitons chaque collaborateur à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs y afférents.

Le Président du Directoire

**Mohammed ABDELJALIL**

## LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, UN CADRE D'ACTION POUR MINIMISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS

La déclinaison de la politique environnementale est faite au niveau de chaque terminal portuaire exploité par Marsa Maroc à travers une organisation intégrée permettant la désignation et la clarification des responsabilités de chaque entité.

### LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX LES PLUS SIGNIFICATIFS

#### Sol

Pollution et/ou contamination du sol par déversement de produits liquides (exemple des carburants ou produits chimiques)

#### Air

- Emission de gaz à effet de serre suite à la consommation d'énergie
- Emission de poussières lors de la manutention des marchandises en vrac (exemple du soufre au port de Safi)

Pollution de l'air par contamination de produits gazeux ou en cas d'incendie

#### Ressources naturelles (Energie)

- Consommation d'électricité
- Consommation de gasoil

#### Eau & Océans

- Consommation d'eau
- Pollution maritime par déversement de produits dangereux (exemple produits pétroliers)
- Rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins

#### Déchets

- Génération de déchets ordinaires (carton, papier, plastique, bois, débris de produits non dangereux, déchets ménagers)
- Génération de déchets dangereux (huiles de vidange, débris de produits dangereux, cartouches et toners utilisés)

Aucun litige environnemental impliquant Marsa Maroc n'a été enregistré en 2019.



## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Dans la continuité de ses actions en faveur de la protection de l'environnement, Marsa Maroc a adhéré en novembre 2016 à la charte marocaine en faveur de la logistique verte à l'occasion du lancement officiel de l'initiative « Moroccan Green Logistics » en marge de la COP22.

Cette charte a pour objectifs principaux d'assurer une mobilisation maximale de la communauté logistique marocaine autour des actions suivantes :

- Mettre en place une approche volontariste de mesure de leur empreinte carbone et d'action en faveur du climat ;
- Promouvoir les efforts entrepris au niveau national en matière de bonnes pratiques et de « Green Logistics » ;
- Anticiper le positionnement du secteur logistique au Maroc par rapport aux opportunités de coopération et de financement prévisibles.

Dans ce cadre, Marsa Maroc a décidé de réaliser son 1<sup>er</sup> bilan de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'ensemble de ses sites et activités à l'échelle nationale, qui vise à :

- Comptabiliser les émissions de GES au niveau de ses sites et périmètres d'intervention : Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla ;
- Apprécier la vulnérabilité carbone de ses activités et la dépendance à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;
- Identifier les postes les plus émetteurs par site et les gisements de réduction de GES liés ;
- Proposer des orientations stratégiques déclinées en plan d'action à court et moyen termes pour réduire et/ou compenser ses émissions.

Dans le cadre de son 1<sup>er</sup> bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) réalisé en 2019, Marsa Maroc a retenu l'année 2017 comme année de référence afin de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de Marsa Maroc, est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1 de quantification et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Cette méthodologie permet d'évaluer les émissions de GES suivant 3 catégories d'émissions :

### SCOPE 1

Emissions directes produites par les sources fixes et mobiles, sous le contrôle de l'entreprise, nécessaires pour ses activités

### SCOPE 2

Emissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de l'entreprise

### SCOPE 3

Autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise

## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'activité de Marsa Maroc en tant qu'opérateur portuaire nécessite une consommation d'énergie pour mener à bien les différentes activités telles que la manipulation des engins de levage, l'éclairage des terminaux et bâtiments etc.

Dans le cadre de sa démarche d'efficacité énergétique, Marsa Maroc a mené au préalable une analyse des principaux postes de consommation d'énergie en comparant les différentes solutions possibles avant d'adopter une combinaison judicieuse des sources d'énergie. Cette optimisation est rendue possible grâce au suivi de la consommation d'énergie par le biais de compteurs permettant de relever en permanence la consommation des différents sites et engins. Grâce à ce suivi régulier, Marsa Maroc peut réagir rapidement et ajuster ses actions.

En parallèle à l'optimisation du mix énergétique, les postes à forte consommation énergétique sont identifiés pour déployer des pistes d'amélioration ciblées. Ainsi, Marsa Maroc a entrepris le remplacement de l'ensemble des ampoules de ses sites pour que l'éclairage se

fasse progressivement en LED et a déployé des mesures d'économie d'énergie pour le matériel informatique au niveau des bâtiments administratifs d'une part, et au niveau de l'éclairage externe des terre-pleins et quais par adoption d'horloges astronomiques.

Au niveau de la conduite des engins de manutention au sein des ports, des modules de formation à une conduite plus respectueuse de l'environnement ou « éco-conduite » sont programmés au profit des collaborateurs concernés pour réduire la consommation du carburant.

Marsa Maroc a également mis en place des actions afin de sensibiliser ses collaborateurs sur l'utilisation rationnelle des radiateurs et climatiseurs et la limitation de l'utilisation de papier notamment en lien avec les impressions.

De surcroît, le Groupe a installé des panneaux photovoltaïques au niveau des sites d'exploitation pour réduire la consommation d'électricité dans les bureaux et les locaux sanitaires.

## RÉDUCTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Marsa Maroc a opté pour une gestion optimale des déchets à travers une traçabilité des volumes pour agir en amont des déchets et minimiser leur production par catégorie.

Un plan des déchets est défini au niveau de chaque site selon son activité et la nature des déchets générés. Pour les opérations de maintenance des engins qui génèrent des huiles usées, un traitement spécifique est apporté à travers le stockage dans des fûts sur des cuvettes de rétention et leur acheminement par la suite vers les filières de recyclage agréées. Les emballages contenant des solvants et des produits de peinture font également l'objet d'un recyclage via un prestataire expert dans le domaine. Les batteries usées sont stockées

dans des bacs étanches avant leur récupération par un collecteur agréé.

Les déchets bureautiques tels que les équipements électriques et électroniques subissent un tri en amont avant leur acheminement vers la filière agréée.

Pour les déchets dits banals comme les papiers, les cartons, le plastique et le bois ainsi que les déchets ménagers, des bacs dédiés sont disponibles au niveau de chaque port. Les quantités produites sont envoyées aux filières agréées selon un calendrier préétabli tout au long de l'année.

## PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE « EAU » ET DES « OCÉANS »

En tant qu'exploitant de terminaux portuaires, Marsa Maroc entreprend des efforts pour la préservation de la ressource « Eau » et les « Océans » portant principalement sur la prévention de la pollution des eaux maritimes. L'analyse des impacts environnementaux a permis d'identifier comme sources potentielles d'une telle pollution, le déversement de produits dangereux causant une pollution maritime (par exemple lors du déchargement des hydrocarbures), le contenu d'un conteneur de produits dangereux ou le rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins.

La consommation directe d'eau par le Groupe est limitée à l'usage des sanitaires dans les différents sites et des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs sont régulièrement organisées afin de réduire la consommation. Marsa Maroc a mis en place de nouveaux compteurs débitmètres électroniques pour le comptage des quantités d'eau consommées et de détecter les fuites éventuelles en vue de surveiller cette ressource.



De par la nature de ses activités, le port de Mohammedia a fait de la protection des eaux et des océans une préoccupation majeure dont le suivi est assuré au quotidien.

La politique adoptée à ce titre peut être appréhendée comme suit :

### • Mesures préventives :

En termes prévention, la DEPM (Direction d'Exploitation du Port de Mohammedia) dispose :

- De procédures de travail et d'intervention rigoureuses à même de mitiger, voire d'éviter tout risque de pollution des eaux ;
- D'un capital humain expérimenté et sensibilisé à ce sujet ;
- D'un plan de contrôle et d'expertise de l'ensemble des équipements de manutention d'hydrocarbures. A ce titre, des exercices de simulation d'intervention sont fréquemment menés par le port.

### • Moyens d'intervention :

Le port dispose d'équipements spécifiques, conçus pour lutter contre les diverses formes de pollution, de source interne ou externe.

Ces équipements sont répartis en trois classes :

- Moyens de confinement (barrages flottants, boudins, ...) ;
- Moyens de récupération (récupérateurs à brosse, absorbants, pompes, ...) ;
- Moyens de stockage et de traitement des eaux polluées.

**En sus de ces moyens, la DEPM est en mesure de déployer une flottille d'engins flottants équipée pour intervenir en cas de pollution marine :**

- Deux remorqueurs haute mer de 6030 CV chacun ;
- Quatre vedettes ;
- Un canot pneumatique.



Rachid ABINOUEH  
Directeur de l'Exploitation au port de Mohammedia



## PRÉVENTION DE LA POLLUTION DU SOL

La pollution du sol est un risque variant selon l'activité de chaque port en fonction des marchandises manutentionnées. A titre d'exemple, au terminal hydrocarbures de Mohammedia, les équipes ont instauré des mesures spécifiques pour répondre à cet enjeu. Des équipements permettant la prévention de ces risques sont présents de manière systématique au terminal, comme par exemple l'installation de bacs à sables appropriés. Dans une démarche préventive, des analyses sur des échantillons au sol le long du tracé du pipeline de rejet en mer sont réalisées. Au port de Casablanca, les produits absorbants à proximité du quai ainsi qu'une deuxième remorque basse sont mis à disposition des équipes pour permettre une meilleure rétention et une intervention efficace en cas de fuite sur un conteneur.

L'ensemble des opérations au moment de soutage (bunkering) est sous une surveillance continue et des tests de simulation des situations d'urgence sont réalisés régulièrement pour former les équipes de première intervention conjointement avec les équipes de l'autorité portuaire et la protection civile.

Ces exercices visent à susciter les réflexions et les échanges sur des situations inédites et améliorer le dispositif de réponse.

De même, les équipes des ports ont mis en place une base de données à jour de tous les produits chimiques utilisés et produits chargés ou déchargés au niveau du port, avec vérification de leur FDS (fiche de donnée sécurité) pour planifier les plans d'urgences adéquats.



### Certification ISO 14001 des ports opérés par Marsa Maroc

La certification ISO 14001 est considérée comme le standard international le plus avancé à l'échelle internationale en matière de préservation de l'environnement. Cette certification 14001 obtenue pour tous les terminaux exploités par le Groupe a permis de corroborer les efforts déployés tant sur la pertinence de la priorisation des enjeux majeurs liés à ses activités que sur la qualité de la structuration de son approche de gestion. Les évaluations internes conjuguées aux audits externes réalisés depuis la certification visent à s'assurer que le SME (Système de Management Environnemental) répond bien aux exigences les plus strictes. L'implication de plusieurs entités dans cette démarche, a fait bénéficier Marsa Maroc de l'expertise croisée des équipes et a permis aux collaborateurs de s'approprier avec succès les bonnes pratiques du SME.



07

| Achats responsables & satisfaction clients, un engagement dans notre chaîne de valeur



## Les achats, partage des principes RSE avec les prestataires externes

Marsa Maroc s'est dotée d'une politique d'achat conforme à sa stratégie de développement et contribuant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques à travers :

- Une satisfaction des besoins des clients internes en termes de qualité, coûts, délais, et respect de l'environnement ;
- Une garantie de la transparence nécessaire à une démarche déontologique ;
- Une fiabilisation et optimisation du processus achats.

La politique d'achat de Marsa Maroc vise la conformité de sa chaîne de valeur aux standards sociaux et environnementaux à travers une sélection rigoureuse des fournisseurs et des sous-traitants en amont. Le Groupe vise la promotion des principes de la responsabilité sociétale et environnementale chez ses prestataires.

Les prestataires externes souhaitant intégrer l'écosystème du Groupe doivent ainsi veiller au respect de plusieurs aspects sociaux tels que la conformité réglementaire en justifiant d'une situation en règle auprès des organismes de sécurité sociale ainsi qu'en souscrivant à une assurance contre les accidents du travail pour leur collaborateurs.

En fonction des risques des différents produits et/ou services achetés, le Groupe exige de ses fournisseurs le respect de mesures rigoureuses en matière de conditions d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel sous-traitant mais aussi en matière de manipulation de déchets dangereux, de propreté du voisinage et de préservation de l'environnement en général, et du milieu maritime en particulier.

## UNE RELATION ÉQUITABLE ET TRANSPARENTE AVEC LES PRESTATAIRES EXTERNES

Au sein de Marsa Maroc, la fonction achat repose sur des principes d'équité et de transparence avec les fournisseurs et sous-traitants se déclinant comme suit :

**Équité :** Inspiré du règlement des marchés publics, le règlement des marchés de Marsa Maroc garantit l'équité du traitement des fournisseurs dans toutes les étapes du processus d'achat.

**Délai de paiement :** Une attention particulière est apportée à la réduction des délais de règlement des factures. Marsa Maroc met en œuvre toutes les mesures nécessaires à travers un suivi régulier pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

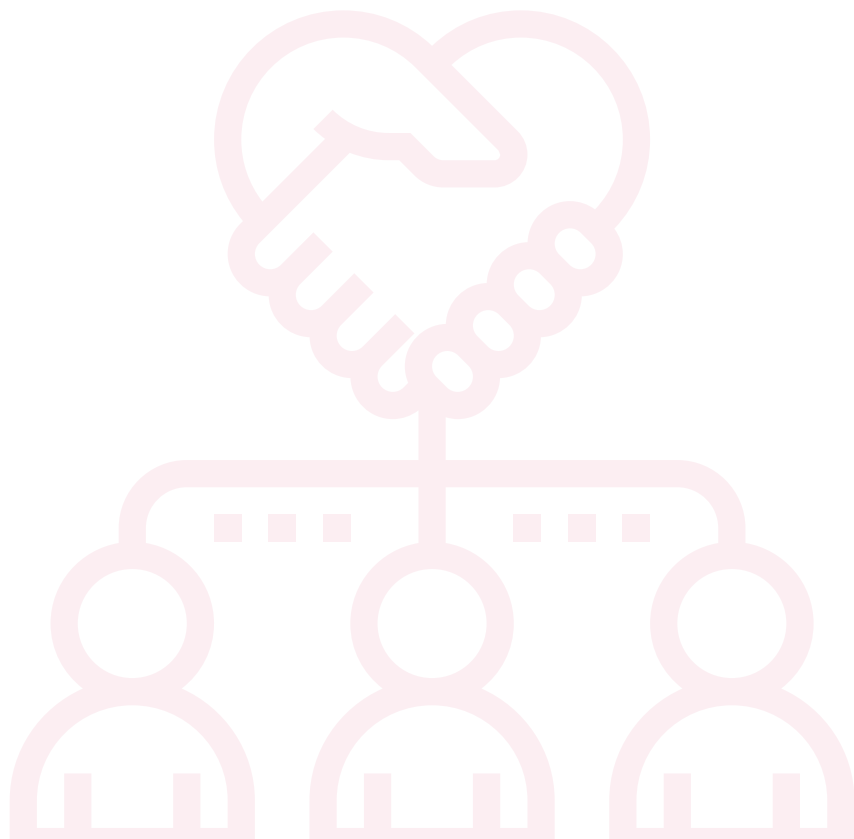
**Ecoute active des fournisseurs :** Etant à l'écoute de ses partenaires d'affaires dans le but d'améliorer son processus d'achat, le Groupe mène des enquêtes de satisfaction auprès de ses fournisseurs. Des réunions de coordination peuvent également être tenues en cas de besoin entre les représentants du fournisseur ou sous-traitant et ceux du maître d'ouvrage qui représente Marsa Maroc au cours desquelles sont discutées les différents aspects liés à l'exécution du marché ainsi que les voies d'amélioration de la politique d'achat du Groupe.

## LA QUALITÉ DE SERVICE, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE MARSAMAROC

Marsa Maroc place l'amélioration de la qualité de service au centre de ses priorités avec comme objectif de créer de la valeur ajoutée à ses clients en leur offrant un service performant, fiable et à moindre coût.

Conscient que la pérennisation de sa compétitivité passe par la satisfaction des

attentes toujours plus exigeantes de ses clients, le Groupe s'emploie chaque jour pour améliorer ses performances et l'efficacité de son système de management de la qualité, en apportant à ses clients des solutions personnalisées dans un esprit de partenariat et en assurant l'implication et la cohésion des collaborateurs autour de la culture « Client ».



## Certification ISO 9001

Depuis 2015, l'ensemble des sites opérationnels de Marsa Maroc est certifié selon le standard international ISO 9001. L'obtention de ce label couronne les efforts entrepris par le Groupe pour satisfaire les exigences des clients. Des moyens humains, techniques, organisationnels et financiers conséquents sont alloués pour mettre en œuvre les engagements inscrits dans la politique QSE et améliorer ainsi la performance opérationnelle des ports et terminaux gérés par Marsa Maroc.



## LES ENQUÊTES DE SATISFACTION, UN LEVIER D'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS ET D'ÉCOUTE CLIENT

Engagée dans un processus d'amélioration continue, Marsa Maroc conduit régulièrement des enquêtes de satisfaction dans l'ensemble de ses sites opérationnels afin de s'assurer de l'adéquation entre ses prestations de service et les attentes de ses clients. Ces enquêtes permettent de renforcer la relation avec les clients, d'approfondir la compréhension de leurs attentes en décelant aussi bien les points

forts afin de capitaliser dessus que les voies d'amélioration du Groupe.

Les enquêtes conduites en 2019 révèlent un niveau de satisfaction global de 79% reflétant l'effort consenti par l'ensemble des collaborateurs de Marsa Maroc pour satisfaire les attentes des clients.



L'instauration des systèmes de management de la qualité, de l'environnement de la santé et de la sécurité a eu de nombreux avantages. Elle nous a permis, d'une part, d'améliorer notre performance en interne et d'assurer un environnement de travail sûr à nos collaborateurs et d'autre part, d'assurer des prestations de qualité conformes aux attentes de nos clients, tout en atténuant nos impacts environnementaux et en respectant les exigences réglementaires liées à notre métier d'opérateur portuaire.



Mr Lahcen OUJJA  
Directeur de la Performance Opérationnel

## RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS AVEC LES AUTORITÉS PORTUAIRES

Exploitant ses ports et terminaux dans le cadre de contrats de concession, Marsa Maroc veille à tisser et maintenir avec les autorités portuaires, des liens basés sur la transparence, le dialogue et la confiance. Le Groupe assure ses missions dans ses différents sites opérationnels concédés tout en respectant ses différentes obligations contractuelles en tant que concessionnaire.

08



Vers une gouvernance  
transparente



## L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez Marsa Maroc

Marsa Maroc s'est toujours assignée une responsabilité éthique et déontologique avec comme objectif d'entretenir une relation basée sur la confiance, l'intégrité et la transparence avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Ainsi, le Groupe veille au respect des lois en vigueur et des réglementations juridiques ou de marché.

La corruption étant un enjeu majeur nuisant au bon fonctionnement du secteur portuaire, Marsa Maroc s'efforce de lutter contre la corruption par la mise en place de processus clairs et rigoureux au niveau de chaque activité. Marsa Maroc met également en garde ses prestataires externes contre le recours à des pratiques illicites (fraude, corruption, etc) lors de leur collaboration avec le Groupe.



## LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, Marsa Maroc fait de la prévention du délit d'initié un principe essentiel dans sa déontologie. Le Groupe a ainsi instauré des mesures rigoureuses pour la prévention de ce risque à plusieurs niveaux.

Ainsi, les règles et les principes de fonctionnement relatifs à la communication financière et à la prévention du délit d'initié cadrent les pratiques du Groupe, en référence aux dispositions

nationales qui régissent les pratiques de bonne gouvernance, notamment Le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise, et les Circulaires de l'AMMC (Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux). Dans ce sens, le dispositif déontologique structuré et transparent que Marsa Maroc a instauré en 2016, intègre parmi ses fondements un code de déontologie et des exigences renforcées notamment pour certaines fonctions sensibles au sein du Groupe.

### La sensibilisation des collaborateurs pour un partage et une appropriation adéquats

Plusieurs actions sont organisées afin de sensibiliser les collaborateurs et renforcer leur adhésion aux principes et valeurs du Groupe.

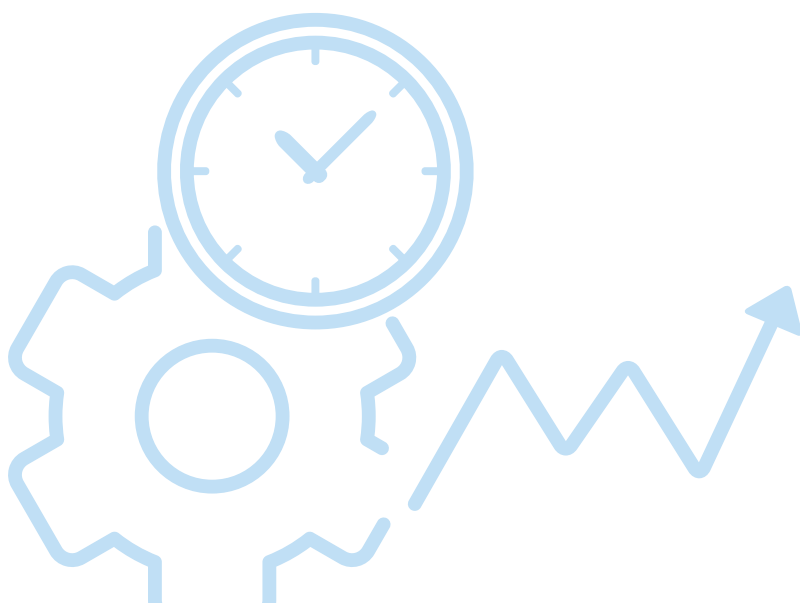
Un séminaire sur la communication financière à l'attention des entreprises cotées a été organisé en 2016 auprès des cadres dirigeants et supérieurs couvrant plusieurs métiers de Marsa Maroc tels que la finance, le contrôle de gestion, le juridique et la communication.

Au début de chaque semestre, le code de déontologie est diffusé à toutes les personnes identifiées comme « initiées » permanentes ou occasionnelles de par leur position ou leurs fonctions à Marsa Maroc, ou qui gèrent ou disposent directement ou indirectement d'informations privilégiées (financières ou non financières) pouvant avoir une influence significative sur les cours en bourse des titres de l'entreprise.

## GOVERNANCE

La gouvernance au sein de Marsa Maroc est à structure dualiste et est à l'origine d'une répartition entre, d'une part, le pouvoir de surveillance et de contrôle dévolu au Conseil de Surveillance et, d'autre part, le pouvoir de gestion dévolu au Directoire.

Cette structure permet une meilleure répartition des responsabilités et suit la recommandation formulée par le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise et le Code Marocain de de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, en ce qui concerne la dissociation des fonctions de direction et de surveillance.





## LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et approuve les grandes orientations stratégiques de la société. Son rôle s'étend, également, à l'approbation des principaux instruments de gestion de la société, tel que stipulé par la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat et par la convention de contrôle établie entre Marsa Maroc et l'Etat marocain.

Le Conseil de Surveillance est constitué des membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Il est présidé par un Président du Conseil élu parmi ses membres. Le Conseil élit, également, parmi ses membres, un Vice-Président.

Les critères d'indépendance pour la nomination d'Administrateurs Indépendants ont été définis par l'étude réalisée en 2019 par un cabinet spécialisé, portant sur « l'évaluation du système de gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc » comme suit :

- N'avoir aucun lien conjugal ou familial, ou tout autre lien personnel avec les dirigeants de l'entreprise ou des actionnaires de contrôle ;
- Ne pas représenter les intérêts de l'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire, ni ceux des autres actionnaires ;
- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de Marsa Maroc, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la société consolide et ne pas l'avoir été au cours des 3 années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle Marsa Maroc détient une participation quel que soit le pourcentage de détention ni un mandat et ne pas l'avoir été au cours des 3 années précédentes ;
- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de Marsa Maroc ou de ses filiales, ou pour lequel Marsa Maroc représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de Marsa Maroc, ni de conseil au cours des 3 années précédentes.
- Ne pas être membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc au cours des 6 dernières années ;
- Posséder les compétences et l'expérience requise en matière de gouvernance des entreprises ;
- Faire partie du secteur privé suivant recommandation OCDE : dans les entreprises publiques exerçant des activités économiques, il est souhaitable qu'ils soient recrutés dans le secteur privé, de façon à pouvoir constituer des conseils plus ouverts aux enjeux commerciaux.

Le Conseil de Surveillance comprend 9 membres dont aucun n'est Administrateur Indépendant selon les critères définis ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois en 2019 avec un taux de présence moyen de 83%.

#### MEMBRES NON-EXÉCUTIFS :

Le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc au titre de l'année 2019 est composé comme suit :

**M. Abdelkader AMARA** : Président du Conseil de Surveillance ;

**M. Khalid CHERKAOUI** : Vice-Président du Conseil de Surveillance ;

**L'Etat Marocain** : membre du Conseil de Surveillance représenté par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, représenté par M. Adil BAJJA ;

**M. Mustapha BOUKHOU** : membre du Conseil de Surveillance ;

**M. Jamal RAMDANE** : membre du Conseil de Surveillance ;

**M. Adil BAHI** : membre du Conseil de Surveillance ;

**Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite -RCAR-** : membre du Conseil de Surveillance représenté par Mme Ouafae MRIOUAH ;

**Wafa Assurance** : membre du Conseil de Surveillance représenté par M. Mohamed Ramses ARROUB ;

**La Caisse Marocaine des Retraites -CMR-** : membre du Conseil de Surveillance représentée par M. Mohamed Jaber KHEMLICHI.

Membre du Conseil de Surveillance	Date de nomination au Conseil de Surveillance	Echéance du mandat	Nombre de mandat	Fonction au sein du CS	Taux d'assiduité
M. Abdelkader AMARA	12/05/2017	2022	1	Président	100%
M. Khalid CHERKAOUI	12/05/2017	2022	1	Vice-Président	100%
M. Adil BAJJA (représentant de l'Etat Marocain)	12/05/2017	2022	1	Membre	75%
M. Mustapha BOUKHOU	12/10/2016	2021	1	Membre	100%
M. Jamal RAMDANE	12/05/2017	2022	1	Membre	100%
M. Adil BAHI	23/01/2019	2022	1	Membre	75 %
Mme Ouafae MRIOUAH (représentant de RCAR)	12/10/2016	2021	1	Membre	100%
M. Mohamed Ramses ARROUB (représentant de Wafa Assurance)	12/10/2016	2021	1	Membre	0%
M. Mohamed Jaber KHEMLICHI (représentant de CMR)	12/10/2016	2021	1	Membre	100%
Nombre de réunions	4 réunions tenues du Conseil de Surveillance en 2019				

## LES COMITÉS SPÉCIALISÉS ISSUS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a instauré deux Comités spécialisés :

**Comité Audit et Gouvernance** : a pour mission de veiller au respect des règles de conformité des rapports financiers, des prescriptions juridiques et réglementaires, ainsi que de la qualification, de l'indépendance et de l'action des auditeurs externes.

A cet effet, ce Comité donne son avis au Conseil de Surveillance, sur le dispositif du contrôle interne, la qualité des comptes, les performances, ainsi que sur toute question se rapportant au système d'information et de gestion de la société.

Le Comité se prononce, également, sur la désignation des commissaires aux comptes et de tout autre auditeur externe, sur le programme des travaux des auditeurs externes et internes, sur les principes et méthodes comptables, ainsi que sur les comptes annuels et les rapports d'activité, avant leur examen par le Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit et Gouvernance veille, également, à l'élaboration et le suivi des règles de gouvernance, de fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités, de la politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information et du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de Surveillance.

### Les membres constitutifs du Comité d'Audit et Gouvernance

Nom et Prénom	Président / Membre	Fonction membre
M. BOUKHOU Mustapha	Président du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. BAJJA Adil	Membre du Comité	Représentant Permanent de l'Etat marocain - Membre du Conseil de Surveillance
M. CHALACH Youssef	Membre du Comité	Désigné par le RCAR Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI Mohammed Jaber	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR Membre du Conseil de Surveillance
M. OUMERIJAL DERDEK Soundous	Membre du Comité	Commissaire du Gouvernement



**Comité Stratégie, Investissements, Rémunérations et Nominations** : se charge d'aider le Conseil de Surveillance à évaluer la stratégie, examiner les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment, d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur les résultats, la structure et le bilan de Marsa Maroc.

Ce Comité a pour rôle, également, d'examiner le plan pluriannuel de Marsa Maroc et de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance relatives à la stratégie de l'entreprise.

Il émet un avis et fait des recommandations sur la politique de rémunération et de recrutement en vigueur à Marsa Maroc et sur tout projet de changement de cette politique, ainsi que sur les projets de refonte significative de l'organigramme et des structures de Marsa Maroc.

Le Comité Stratégie, Investissements, Rémunérations et Nominations prépare, également, ses recommandations au Conseil de Surveillance pour la succession des exécutifs et non exécutifs.

#### Les membres constitutifs du Comité « SIRN »

Nom et Prénom	Président / Membre	Fonction
M. CHERKAOUI Khalid	Président du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. BAJJA Adil	Membre du Comité	Représentant Permanent de l'Etat marocain - Membre du Conseil de Surveillance
M. BOUKHOU Mustapha	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. RAMDANE Jamal	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
Mme MRIOUAH Ouafae	Membre du Comité	Représentant permanent du RCAR Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI Mohamed JABER	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT Meriem	Membre du Comité	Désignée par Wafa assurance Membre du Conseil de Surveillance

#### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Aucune rémunération n'a été allouée par l'Assemblée des actionnaires au profit des membres du Conseil de Surveillance.

#### PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L'INSTANCE DE GOUVERNANCE PAR RAPPORT AUX THÈMES ESG

##### Evaluation externe

Une évaluation externe du fonctionnement des organes de gouvernance de la société est réalisée tous les trois ans, par un cabinet externe avec le concours du comité Stratégie, Investissements, Rémunérations et Nominations.

La dernière évaluation du système de gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc a été initiée en 2017 et achevée en 2019, par le Cabinet MAZARS.

## Evaluation interne

Afin de veiller à sa mise en place, l'étude sur l'évaluation du système de gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc a recommandé d'inscrire, parmi les attributions du Comité qui a la charge du volet Gouvernance, la réalisation d'une évaluation interne annuelle portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés.

Le projet de charte du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance, dont l'institution a été recommandée par l'étude, a été établi dans ce sens.

## RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

Les assemblées générales des actionnaires sont tenues en respect des délais de convocation et de publication prévus par la loi.

Les documents relatifs aux points inscrits à

l'ordre du jour des réunions des assemblées des actionnaires sont mis à la disposition de ces derniers, au sein du siège sociale et publié sur le site de la société, conformément à la réglementation en vigueur, notamment :

- **Le rapport de gestion ;**
- **Les comptes sociaux et consolidés ;**
- **Les rapports des Commissaires aux comptes ;**

Les comptes semestriels et les comptes annuels sont, également, publiés dans les journaux d'annonces légales, dans les délais et aux conditions de publication prévus par la loi.



## LE DIRECTOIRE

Le Directoire constitue l'organe collégial qui assure la gestion de la société. Il est investi des pouvoirs pour représenter la société et prendre toute décision, dans la limite des attributions qui lui sont fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, par les statuts de la société, ainsi que par la convention de contrôle établie entre la société et l'Etat marocain représenté par le

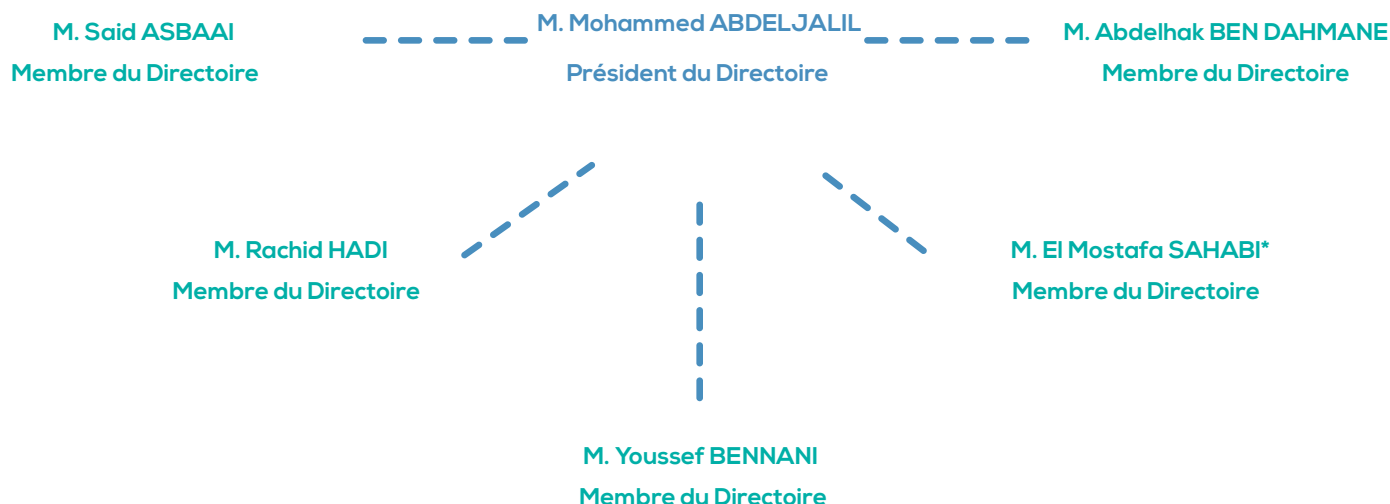
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, en application de la loi 69-00.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire.

Le Directoire a tenu 9 réunions en 2019, avec un taux de présence moyen de 98%.

### Membres exécutifs

Le Directoire de Marsa Maroc au titre de l'année 2019 est composé comme suit :



\* Il est à noter que Mr Sahabi est parti à la retraite fin décembre 2019

Membre	Date de nomination au Directoire	Durée du mandat	Echéance
M. Mohammed ABDELJALIL	23/01/2019	4 ans	2022
M. Said ASBAAI	23/01/2019	4 ans	2022
M. Abdelhak BEN DAHMANE	23/01/2019	4 ans	2022
M. Youssef BENNANI	23/01/2019	4 ans	2022
M. Rachid HADI	23/01/2019	4 ans	2022
M. El Mostafa SAHABI	23/01/2019	4 ans	2022

## RÉMUNÉRATION DU DIRECTOIRE

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance. Elle reste en phase avec celle des autres salariés en suivant la même composition (Echelle, Echelon...) avec une indemnité spéciale dite « de Directoire ».

L'enveloppe globale brute allouée aux membres du Directoire au titre de leur salaire en tant que directeurs centraux et indemnités de Directoire

(hors Président du Directoire) pour l'année 2019 et hors bonus (Gratification, primes de performance) s'élève à 4,5 MDH.

Les avantages en nature, à l'instar des autres directeurs incluent une voiture et un logement pour ceux ne bénéficiant pas de l'indemnité de logement.

## LA PARITÉ

Le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc est constitué de 5 membres personnes physiques et 4 membres personnes morales représentées, chacun, par un représentant permanent. Cette instance de gouvernance compte 1 femme parmi

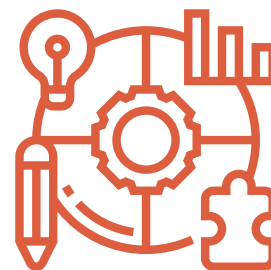
les 9 membres présents, soit un pourcentage de 11%. Le Directoire est composé de 6 membres de sexe masculin.



09 |

A propos de ce rapport





## A propos de ce rapport

### MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE D'INFORMATION

Pour le premier rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de Marsa Maroc, la méthodologie adoptée pour la collecte de l'information consiste à collecter les informations extra-financières nécessaires à l'élaboration de ce rapport auprès des entités internes en charge des sujets sous revue. Ces informations extra-financières ont été traitées et consolidées avec l'appui d'un prestataire externe et ont été ensuite validées par Marsa Maroc. Les indicateurs quantitatifs et les méthodes de calcul sont définis dans les sections afférentes de ce rapport.

### PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Les données présentées dans ce rapport sur l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) incluent l'ensemble des activités du Groupe Marsa Maroc au Maroc (Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla) ainsi que de ses filiales pour la période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019, sauf explication contraire mentionnée.

### RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

Marsa Maroc, en tant qu'entreprise cotée à la Bourse de Casablanca, est concernée par la circulaire de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières. Ce rapport s'aligne aux exigences de cette circulaire et s'adosse également aux standards universels en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises tels que la norme ISO 26000 et les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU, et s'inspire des principes du Global Reporting Initiative (GRI), en conformité essentielle avec sa version « Standard - 2016 ».

## MATRICE DE CORRESPONDANCE GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
<b>Profil de l'organisation</b>				
102-01	Nom de l'organisation	A propos de Marsa Maroc	7	
102-02	Activités, marques, produits et services	A propos de Marsa Maroc	7	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Dernière page	123	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	A propos de Marsa Maroc	10	
102-05	Capital et forme juridique	A propos de Marsa Maroc	9	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	A propos de Marsa Maroc	10	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Le capital humain, un vecteur de croissance	19	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Achats responsable & Satisfaction clients, un engagement dans la chaîne de valeur	43	
<b>Stratégie</b>				
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Mot du Président du Directoire	5	
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	13	
<b>Gouvernance</b>				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une gouvernance transparente	49, 50, 51, 52, 53, 54	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	13, 14	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Vers une gouvernance transparente	49, 50, 51, 52, 53, 54	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Vers une gouvernance transparente	49, 50, 51, 52, 53, 54	

102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une gouvernance transparente	49, 50, 51, 52, 53, 54	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une gouvernance transparente	47, 48, 49	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Vers une gouvernance transparente	49, 50, 51, 52, 53, 54	
102-28	Evaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une gouvernance transparente	49, 50, 51, 52, 53, 54	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Vers une gouvernance transparente	52, 55	
<b>Implications des parties prenantes</b>				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	14, 15, 16	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	14, 15, 16	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	14, 15, 16	
<b>Pratiques du reporting</b>				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	A propos de ce rapport	57	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	A propos de ce rapport	57	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	14, 15, 16	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	A propos de ce rapport	57	
102-51	Date du rapport le plus récent	A propos de ce rapport	57	

102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Dernière page	62	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	A propos de ce rapport	57	
102-55	Index du contenu GRI	A propos de ce rapport	57 - 61	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
<b>Approche managériale</b>				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	13, 14, 15, 16	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	13, 14, 15, 16	
<b>Performance économique</b>				
201-03	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Le capital humain, un vecteur de croissance	25	
<b>Impacts économiques indirects</b>				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Communautés, pour un impact social positif	31, 32, 33	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Communautés, pour un impact social positif	31, 32, 33	
<b>Lutte contre la corruption</b>				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Vers une gouvernance transparente	47, 48	
<b>Energie</b>				
302-01	Consommation directe d'énergie	Environnement et préservation du milieu naturel	35	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Environnement et préservation du milieu naturel	39	
<b>Eau</b>				
303-05	Consommation d'eau	Environnement et préservation du milieu naturel	35	
<b>Emissions</b>				
305-01	Emissions directes GES (scope 1)	Environnement et préservation du milieu naturel	35	

305-02	Emissions indirectes GES (Scope 2)	Environnement et préservation du milieu naturel	35	
305-03	Autres émissions indirectes (Scope 3)	Environnement et préservation du milieu naturel	35	
<b>Effluents et déchets</b>				
306-02	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Environnement et préservation du milieu naturel	39	
<b>Evaluation environnementale des fournisseurs</b>				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achats responsable & Satisfaction clients, un engagement dans la chaîne de valeur	43	
<b>Emploi</b>				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Le capital humain, un vecteur de croissance	19, 20	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Le capital humain, un vecteur de croissance	24, 25	
<b>Santé et sécurité au travail</b>				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Le capital humain, un vecteur de croissance	20, 26, 27	
<b>Formation et éducation</b>				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Le capital humain, un vecteur de croissance	22	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Le capital humain, un vecteur de croissance	22	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Le capital humain, un vecteur de croissance	22, 23	
<b>Egalité des chances et diversité</b>				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Le capital humain, un vecteur de croissance	28	



# RAPPORT DE GESTION

01



Mot du Président  
du Directoire





## Chers actionnaires,

L'année 2019 a été marquée par l'entrée dans le capital de notre filiale Tanger Alliance des sociétés Eurogate International, Contship Italia et de l'armateur Hapag Llyod. Suite à la concrétisation de ce partenariat, les travaux de construction du terminal à conteneur 3 du port de Tanger Med II ont été lancés en vue d'une mise en service du terminal fin 2020. Ce projet de développement, qui ouvre la voie à la réalisation d'un objectif majeur de notre plan stratégique, marque une nouvelle étape dans la vie de notre société en lui permettant d'entrer dans un nouveau marché, celui du transbordement de conteneurs.

En parallèle nous poursuivons nos chantiers de performance opérationnelle, notamment avec le lancement d'un projet global d'amélioration de la qualité de service. Ce chantier confirme notre volonté de mieux répondre aux exigences de nos clients et de leur offrir des services aux meilleurs standards de qualité.

Sur le plan des réalisations, malgré un marché de plus en plus concurrentiel, Marsa Maroc a réussi à maintenir sa part de marché à 37% en manutentionnant un trafic total de 38 millions de tonnes. Les résultats financiers du Groupe ont connu une nette amélioration durant l'exercice 2019 avec un chiffre d'affaires en hausse de 6% à 2 909 millions de dirhams et un résultat net part du groupe en amélioration de 21% à 672 millions de dirhams.

Bonne lecture.

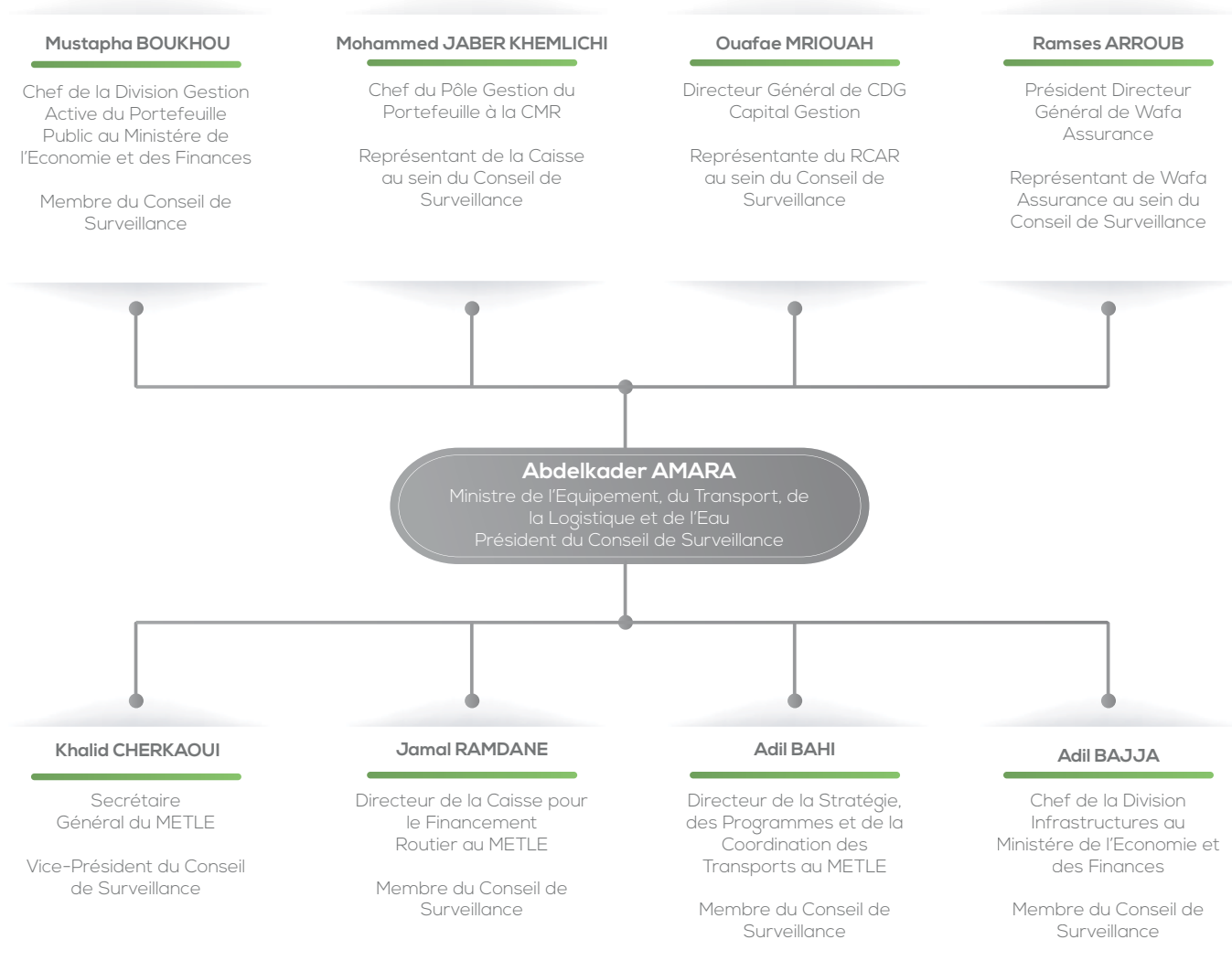
**Mohammed ABDELJALIL**  
Président du Directoire

# 02 |

PRESENTATION  
MARSA MAROC

## ORGANES DE GESTION

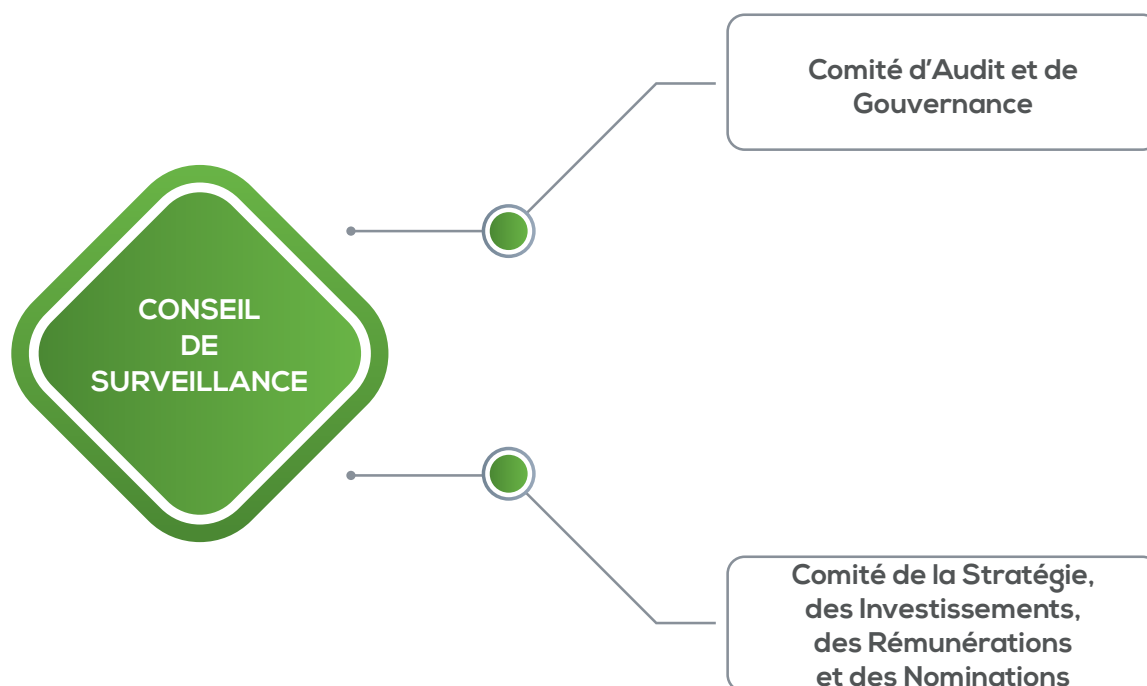
### A/ CONSEIL DE SURVEILLANCE



### B/ PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom et Prénom	Fonction au sein du Conseil de Surveillance	Autres Mandats
<b>Abdelkader AMARA</b>	Président du Conseil de Surveillance	Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
<b>Khalid CHERKAOUI</b>	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Secrétaire Général - METLE
<b>Jamal RAMDANE</b>	Membre du Conseil de Surveillance	Directeur de la Caisse pour le Financement Routier - METLE
<b>Adil BAHI</b>	Membre du Conseil de Surveillance	Directeur de la Stratégie, des Programmes et de la Coordination des Transports - METLE
<b>Adil BAJJA</b>	Membre du Conseil de Surveillance - Représentant de l'Etat Marocain	Chef de la Division Infrastructures - MEF
<b>Mustapha BOUKHOU</b>	Membre du Conseil de Surveillance	Chef de la Division de la Gestion Active du Portefeuille Public - MEF
<b>Mohammed JABER KHEMLICHI</b>	Représentant de la CMR - Membre du Conseil de Surveillance	Chef du Pôle Gestion du Portefeuille - CMR
<b>Ouafae MRIOUAH</b>	Représentante du RCAR - Membre du Conseil de Surveillance	Directeur Général de CDG Capital Gestion
<b>Ramses ARROUB</b>	Représentant de Wafa Assurance - Membre du Conseil de Surveillance	Président Directeur Général de Wafa Assurance

## COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE



**Le Comité d'Audit et de Gouvernance** a pour mission de veiller au respect des règles de conformité des rapports financiers, des prescriptions juridiques et réglementaires, ainsi que de la qualification, de l'indépendance et de l'action des auditeurs externes.

A cet effet, il donne avis au Conseil de Surveillance, sur le dispositif du contrôle interne, la qualité des comptes, les performances ainsi que sur toute question se rapportant au système d'information et de gestion de la société. Il se prononce également, sur la désignation des commissaires aux comptes et de tout autre auditeur externe, le programme des travaux des auditeurs externes et internes, les principes et méthodes comptables, ainsi que sur les comptes annuels et les rapports d'activité avant leur examen par le Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit et de Gouvernance veille également, à l'élaboration et le suivi des règles de gouvernance, de fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités, de la politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil.

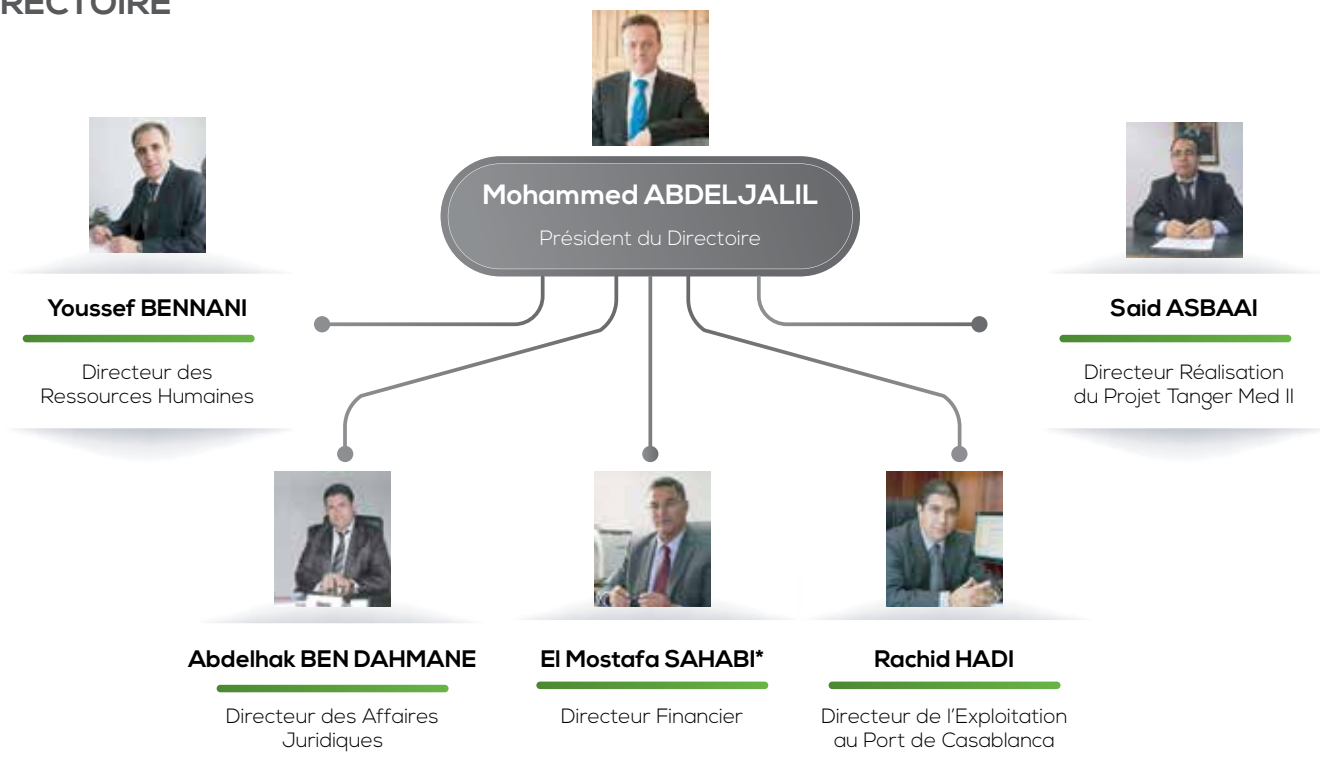
**Le Comité de la Stratégie, des Investissements, des Rémunérations et des Nominations** se charge d'aider le Conseil de Surveillance à évaluer la stratégie, d'examiner, à la demande de ce dernier, les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment, d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur les résultats, la structure et le bilan de Marsa Maroc.

Il a pour rôle également d'examiner le plan pluriannuel de Marsa Maroc et de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance relatives à la stratégie de l'entreprise.

Il émet un avis et fait des recommandations sur la politique de rémunération et de recrutement en vigueur à Marsa Maroc et sur tout projet de changement de cette politique ainsi que sur les projets de refonte significative de l'organigramme et des structures de Marsa Maroc.

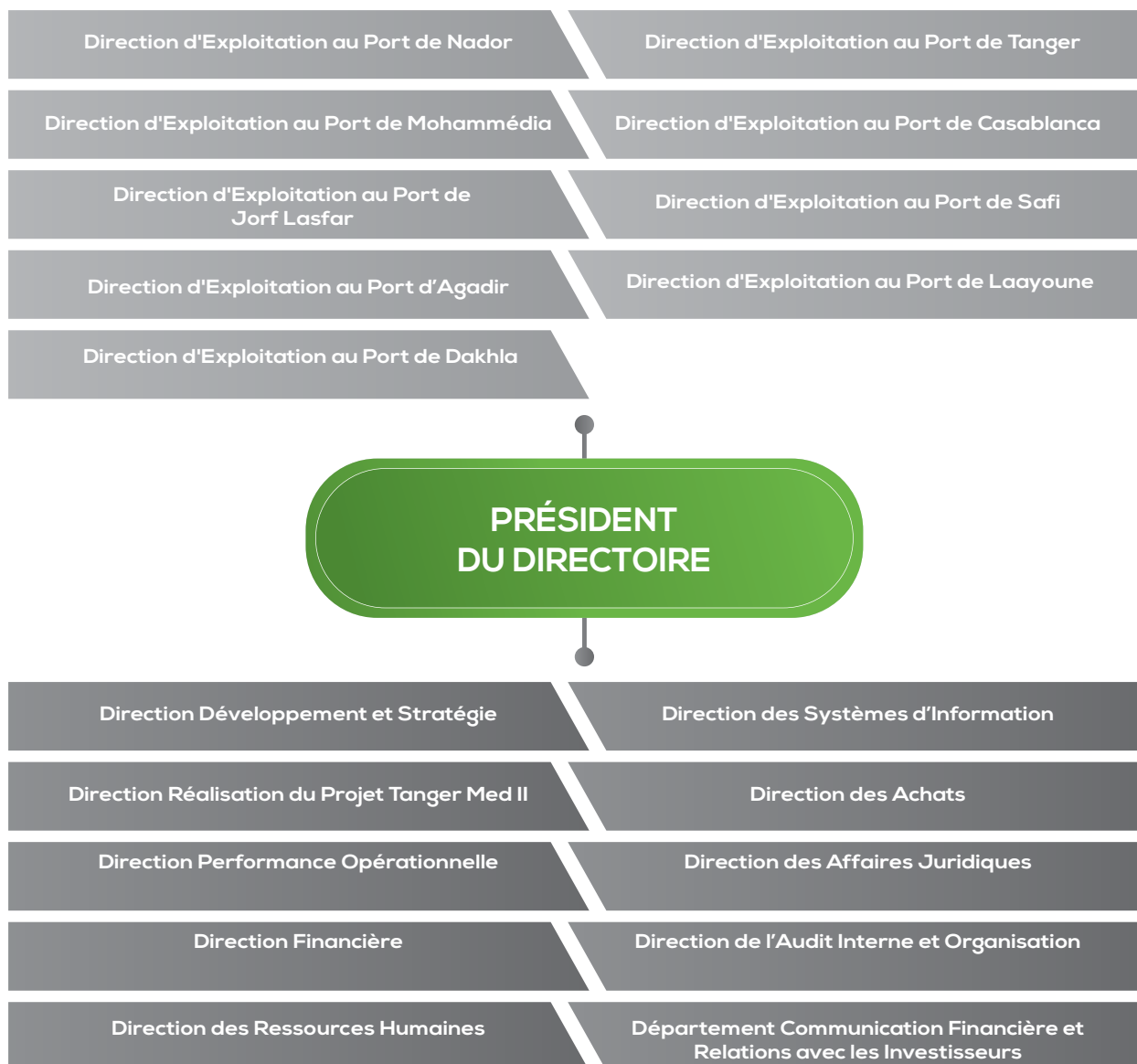
Le Comité de la Stratégie, des Investissements, des Rémunérations et des Nominations prépare, à l'approche de l'expiration de leurs mandats, des recommandations pour la succession des membres des Comités.

## DIRECTOIRE



(\* Il est à noter que El Mostafa Sahabi est parti à la retraite fin décembre 2019.

## ORGANIGRAMME



## STRATÉGIE

Le plan stratégique « Cap 15 » déployé par Marsa Maroc en 2008 suite à la réforme portuaire, avait pour finalité de répondre aux objectifs de développement que la société s'était assignée et de confirmer son assise en tant qu'acteur important de l'amélioration de la performance logistique du Maroc.

En 2017, Marsa Maroc a adopté un nouveau plan stratégique baptisée « Afak 2025 » qui consacre son entrée dans un nouveau cycle de croissance faisant écho aux avancées significatives réalisées durant cette dernière décennie.

En effet, la société ambitionne à l'horizon 2025, de devenir un opérateur portuaire international reconnu et performant, participant d'une manière proactive à l'amélioration logistique du Maroc et de l'Afrique. Dans le sillage de ce nouveau plan, Marsa Maroc veillera à maintenir sa position de leader national de la manutention et de la logistique portuaire.

La vision « Afak 2025 » est soutenue par 3 axes stratégiques majeurs :

### RENFORCEMENT DE LA POSITION D'OPERATEUR PORTUAIRE LEADER AU MAROC

Ce nouveau plan veille dans un premier temps, à ce que Marsa Maroc soit partie prenante des mutations que connaîtra le paysage portuaire national induites notamment par la mise en service prévue durant la prochaine décennie, de plusieurs infrastructures portuaires de nouvelle génération : Safi Grand Vrac, Nador West Med, Kenitra Atlantique et Dakhla Atlantique et ce, en obtenant de nouvelles concessions à même de maintenir et de renforcer sa position de leader national.

### ETABLISSEMENT D'UNE PRESENCE SIGNIFICATIVE EN AFRIQUE

Il s'attèle également à capitaliser sur le savoir-faire de Marsa Maroc afin de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités et la positionner en tant qu'opérateur portuaire multitrafic reconnu au niveau continental, notamment par l'obtention de concessions portuaires et la participation à des projets structurants en Afrique.

### PARTICIPATION A L'AMELIORATION DE LA LOGISTIQUE

Enfin ce nouveau plan s'attache, grâce à la présence stratégique de Marsa Maroc dans les principaux ports du Maroc, à assoir le rôle de celle-ci en développant et diversifiant ses activités et ce, par sa participation à l'amélioration de la logistique. Ainsi la société projette de proposer aux grands industriels dans un futur proche, une offre globale consistant à prendre en charge leurs prestations logistiques de bout en bout. Des perspectives encourageantes qui sont des signes notables de l'engagement de Marsa Maroc dans un processus de développement en phase avec la dynamique que connaît le secteur de la logistique au Maroc

## ETABLISSEMENT D'UNE PRESENCE SIGNIFICATIVE EN AFRIQUE

Ils s'attèlent également à capitaliser sur le savoir-faire de Marsa Maroc afin de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités et la positionner en tant qu'opérateur portuaire multitrafic reconnu au niveau continental, notamment par l'obtention de concessions portuaires et la participation à des projets structurants en Afrique.

## PARTICIPATION A L'AMELIORATION DE LA LOGISTIQUE

Enfin ce nouveau plan s'attache, grâce à la présence stratégique de Marsa Maroc dans les principaux ports du Maroc, à assoir le rôle de celle-ci en développant et diversifiant ses activités et ce, par sa participation à l'amélioration de la logistique. Ainsi la société projette de proposer aux grands industriels dans un futur proche, une offre globale consistant à prendre en charge leurs prestations logistiques de bout en bout. Des perspectives encourageantes qui sont des signes notables de l'engagement de Marsa Maroc dans un processus de développement en phase avec la dynamique que connaît le secteur de la logistique au Maroc



# 03 | FAIT MARQUANTS



## ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

### JOINT-VENTURE TANGER ALLIANCE

L'année 2019 a été caractérisée par la conclusion en mai, de l'accord de joint-venture entre la filiale de Marsa Maroc Groupe - Marsa International Tangier Terminals S.A. (MINTT) et les sociétés : Eurogate International GmbH - un des principaux opérateurs indépendants de terminaux en Europe et Contship Italia S.p.A qui fait partie du groupe Eurokai GmbH & Co.

En octobre 2019, Hapag-Lloyd AG, 5ème armateur mondial de transport maritime de conteneurs, a rejoint le tour de table de la filiale en entrant dans le capital de MINTT rebaptisée « Tanger Alliance ».

Fort de ce partenariat stratégique, la société Tanger Alliance est en charge, conformément au contrat de concession signé avec TMPA, de la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et l'entretien du terminal à conteneurs 3 du port de Tanger Med II dont la capacité est estimée à 1,5 million d'EVP et la mise en service prévue en 2020.

Suite à ces opérations d'entrée dans le capital, la structure de l'actionariat de la société Tanger Alliance se présente comme suit :

Marsa Maroc est l'actionnaire majoritaire avec 50% plus une action ;

Eurogate International GmbH et Contship Italia S.p.A détiennent conjointement 40% moins une action ;

Hapag-Lloyd AG détient 10%.

## RENFORCEMENT DU PARC D'ÉQUIPEMENT AU PORT DE CASABLANCA

Les terminaux à conteneurs du port de Casablanca ont vu leur parc d'équipements se renforcer en mars 2019, par la réception et la mise en service de 5 chariots cavaliers dotés de cabines de conduite frontales, d'une capacité sous spreader de 40 tonnes et permettant une hauteur de gerbage de 4 niveaux.

D'autres équipements tels que 8 tracteurs à sellettes d'une capacité de traction de 60 tonnes, 5 tracteurs Terberg, 2 reach stackers Konecranes et 2 chariots élévateurs frontaux Kalmar sont venus consolider le parc d'équipement destiné au trafic conteneurisé.

Par ailleurs, le terminal polyvalent s'est vu également doté de 4 nouvelles grues Ardel, 4 mini-chargeuses et 2 trémies.

Ce renforcement des équipements contribuera à améliorer les indicateurs des terminaux au port de Casablanca en termes de productivité, de capacité de stockage et de fluidifier les flux et les mouvements des conteneurs.

## COOPÉRATION

### VISITE D'UNE DÉLÉGATION IVOIRIENNE

Dans le cadre des relations initiées par Marsa Maroc avec les ports africains ayant pour objectif l'échange d'expériences, la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca a reçu une délégation du Port Autonome d'Abidjan.



## COMMUNICATION

### PARTICIPATION AU SALON HALIEUTIS

Marsa Maroc a pris part du 20 au 24 février 2019 à Agadir, à la 5<sup>ème</sup> édition du Salon Halieutis placée sous le Haut patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

Ce rendez-vous halieutique à dimension internationale, a connu la participation remarquée de pays disposant d'une longue expérience dans la pêche maritime et l'industrie liée aux produits de la mer à l'instar de la Norvège, la Russie, l'Espagne et la France, en plus de la présence en force de pays africains dont la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Gabon, la Guinée et le Bénin.

### PARTICIPATION AU SALON LOGISMED

Marsa Maroc a participé du 9 au 11 avril 2019 à l'Office des Foires et Expositions de Casablanca, à la 8<sup>ème</sup> édition du salon Logismed qui a également abrité durant ce rendez-vous, le Forum sur les transports et la logistique de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).

Le coup d'envoi de cette édition a été donné par M. Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

L'occasion pour Marsa Maroc durant cet événement d'envergure internationale qui a regroupé les professionnels et experts œuvrant dans les domaines portuaire, transport et logistique, d'affirmer son image en tant que leader du secteur portuaire national et son ambition de devenir à terme, un opérateur portuaire de référence à l'échelle régionale.

### PARTICIPATION AU FORUM AFRICAIN DES INFRASTRUCTURES

Marsa Maroc a pris part dans le cadre d'une importante délégation marocaine présidée par M. le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, à la 12<sup>ème</sup> édition du Forum Africain des Infrastructures qui s'est tenue à Yaoundé – Cameroun, les 14 et 15 novembre 2019.

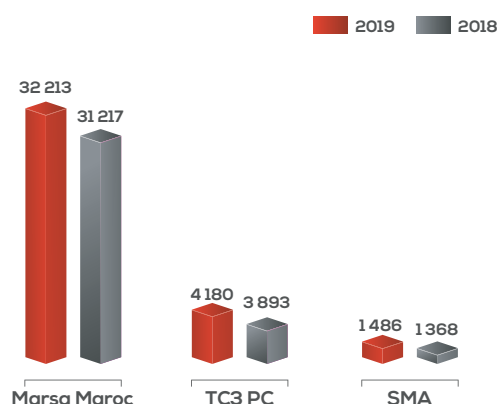
Plateforme d'échanges et de débats, cette édition a constitué un carrefour de rencontres et de networking entre l'ensemble des acteurs publics et privés de l'écosystème des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

# 04 | RÉALISATIONS DE TRAFIC 2019

## TRAFIC TRAITÉ PAR LE GROUPE MARSAMAROC

Le trafic global traité par le Groupe Marsa Maroc à fin décembre 2019 s'est élevé à 37,9 millions de tonnes contre 36,5 millions de tonnes réalisées en 2018, soit en hausse de 4 %.

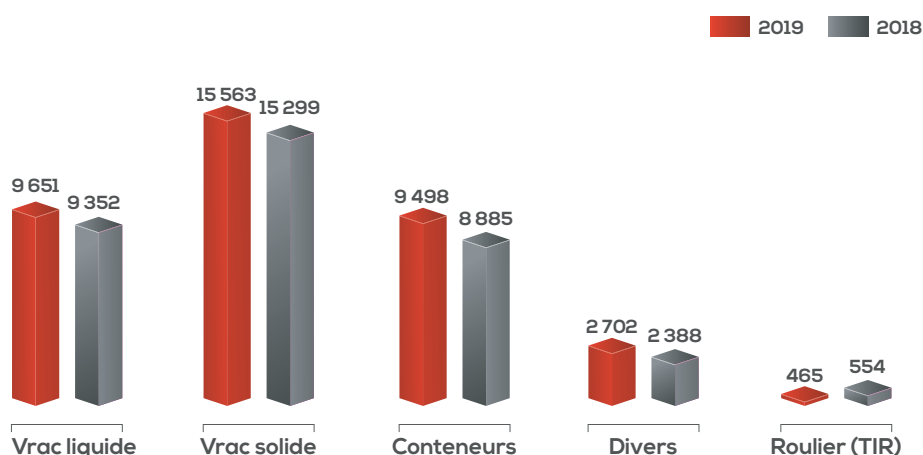
Trafic par société (en milliers de tonnes)



## TRAFIC PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ :

Le trafic réalisé par Marsa Maroc reste dominé par le vrac solide qui s'accapare 41% du trafic global, suivi par le vrac liquide (26%), le trafic conteneurisé (25%) et celui des divers (7%). Le trafic TIR ne représente que 1% du trafic total.

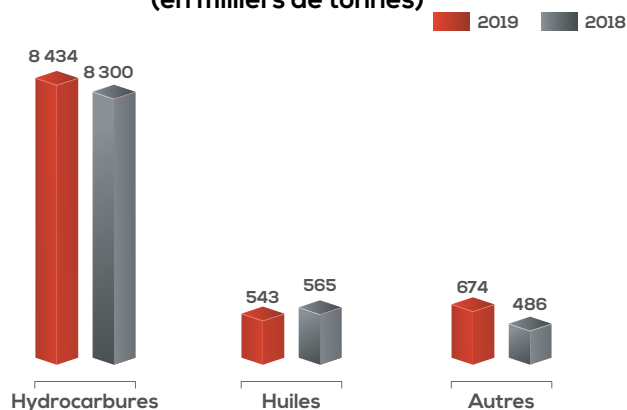
Trafic Marsa Maroc par mode de conditionnement (en milliers de tonnes)



## LE SEGMENT DU VRAC LIQUIDE

Le trafic vrac liquide a atteint un volume de 9,7 millions de tonnes contre 9,4 millions de tonnes en 2018, marquant ainsi une hausse de 3%. Le trafic des hydrocarbures qui représente à lui seul 87% du trafic vrac liquide, a atteint 8,4 millions de tonnes, marquant une hausse de 1,6%.

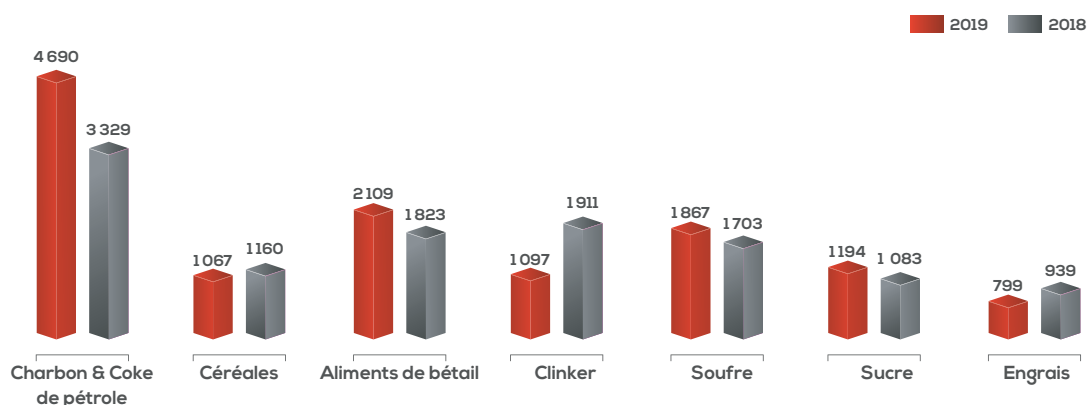
Evolution des produits en vrac liquide (en milliers de tonnes)



## LE SEGMENT DU VRAC SOLIDE

Le trafic vrac solide a atteint 15,6 millions de tonnes enregistrant une hausse de 2% par rapport à l'année écoulée. Cette tendance revient principalement à la hausse des trafics suivants : le charbon (suite au traitement à titre exceptionnel du trafic de charbon aux ports de Safi et Jorf Lasfar, destiné à l'alimentation de la nouvelle centrale thermique de Safi) et les aliments de bétail (suite à une campagne agricole moyenne).

Evolution des principaux trafics en vrac solide (en milliers de tonnes)

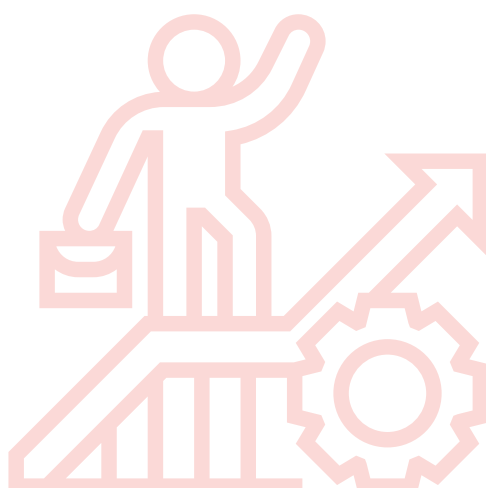


## LE SEGMENT DU TRAFIC CONTENEURISÉ

Le trafic des conteneurs traité à fin décembre 2019 par le Groupe Marsa Maroc a atteint 981 577 EVP contre 927 029 EVP en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 6%, due principalement à la hausse du trafic global des conteneurs traité au port de Casablanca et à l'évolution positive de la part de marché de Marsa Maroc.

Evolution du trafic des conteneurs (en EVP)

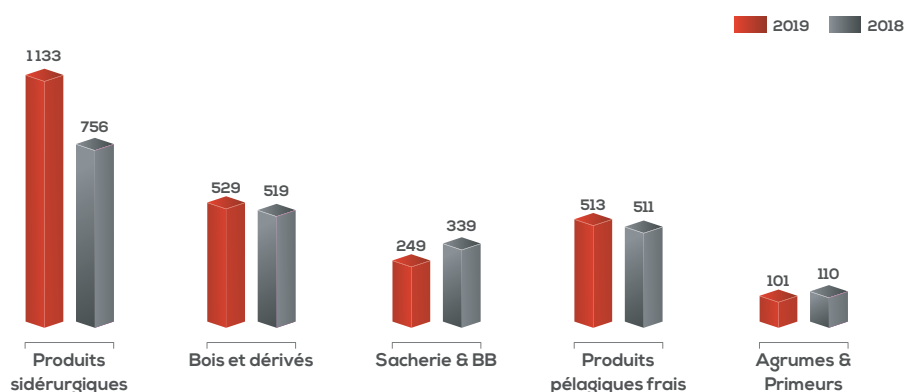
	2019	2018
DEPC	342 880	295 903
TC3	451 288	421 809
<b>Port de Casablanca</b>	<b>794 168</b>	<b>717 712</b>
DEPA	167 386	203 680
SMA	10 532	3 932
<b>Port d'Agadir</b>	<b>177 918</b>	<b>207 612</b>
<b>Port de Nador</b>	<b>7 425</b>	<b>1 567</b>
<b>Port de Dakhla</b>	<b>2 050</b>	<b>44</b>
<b>Port de Laâyoune</b>	<b>16</b>	<b>94</b>
<b>Total Trafic</b>	<b>981 577</b>	<b>927 029</b>



## LE SEGMENT DU TRAFIC CONVENTIONNEL

Le trafic conventionnel traité par le Groupe Marsa Maroc a atteint un volume de 2,7 millions de tonnes, contre 2,4 millions de tonnes en 2018, enregistrant une hausse de 13%. Cette tendance revient principalement à la hausse du trafic des produits sidérurgiques, et ce, suite à la signature de contrats commerciaux au niveau du Port de Casablanca avec de nouveaux clients.

### Evolution des principaux trafics en mode conventionnel (en milliers de tonnes)

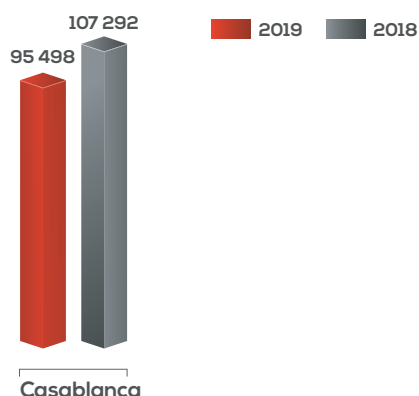


## LE SEGMENT DES VÉHICULES NEUFS ET ENJNS

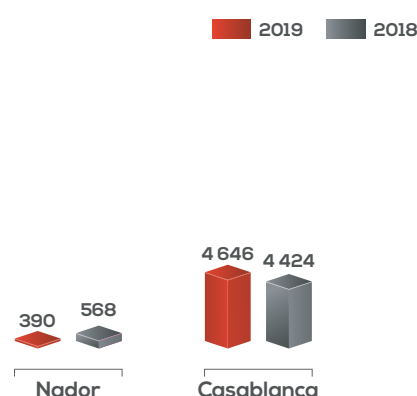
Le trafic des véhicules réalisé par Marsa Maroc s'est élevé à 95 498 unités contre 107 292 en 2018, soit en baisse de -11%, due principalement à la baisse des ventes des véhicules neufs.

Le trafic des engins réalisé par Marsa Maroc a atteint 5 036 unités contre 4 992 unités réalisées en 2018, soit en légère hausse de 1%.

### Trafic des véhicules neufs (en unités)



### Trafic des engins (en unités)



## TRAFIC DU GROUPE MARSAMAROC PAR PORT

Le trafic réalisé par le Groupe Marsa Maroc à fin décembre 2019, réparti par port, se présente comme suit :

	2019	2018
DEPA	2 953	3 443
SMA	1 486	1 368
<b>Port d'Agadir</b>	<b>4 439</b>	<b>4 811</b>
DEPC	10 333	9 927
TC3 PC	4 180	3 893
<b>Port de Casablanca</b>	<b>14 513</b>	<b>13 820</b>
Port de Dakhla	679	671
Port de Jorf Lasfar	5 708	4 961
Port de Laâyoune	840	991
Port de Mohammédia	5 164	5 289
Port de Nador	2 976	3 195
Port de Safi	3 305	2 488
Port de Tanger	255	251
<b>Total Trafic</b>	<b>37 879</b>	<b>36 478</b>

05



RÉALISATIONS  
FINANCIÈRES 2019



## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation des comptes de Marsa Maroc est faite selon les règles et pratiques comptables applicables au Maroc. Les principes et méthodes de consolidation utilisés sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Conformément aux règles générales de consolidation, la société Marsa International Terminal Tangier (MINTT), la société Terminal à Conteneurs 3 au Port de Casablanca (TC3PC) et la Société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe Marsa Maroc se présente de la manière suivante :

Filiales	Décembre 2019			Décembre 2018		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
MINTT	50(*)	50(*)	Globale	100	100	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

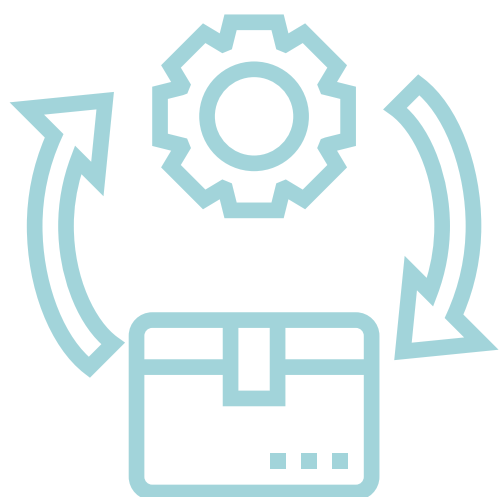
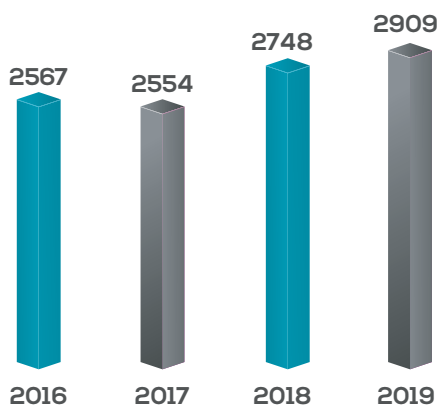
(\*) 50% plus une action détenue

## RÉALISATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE MARSAMAROC

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2019 a atteint 2 909 millions de Dirhams contre 2 748 millions de Dirhams (MDH) en 2018, enregistrant une progression de 6 %.

Evolution du chiffre d'affaires 2016-2019 (en millions de DHS)

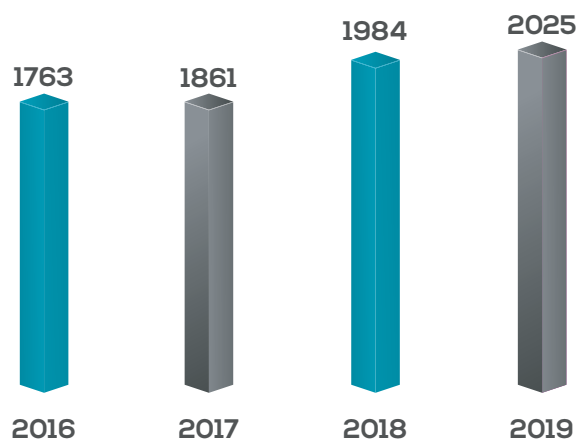


## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation consolidées ont atteint en 2019, un montant de 2 025 Millions de Dirhams contre 1 984 Millions de Dirhams en 2018, soit une augmentation de 2%.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats et charges externes (+6%), les charges de personnel (+1%), les dotations d'exploitation (-2%) et les impôts et taxes (-1%).

Evolution des charges d'exploitation 2016-2019 (en millions de DHS)

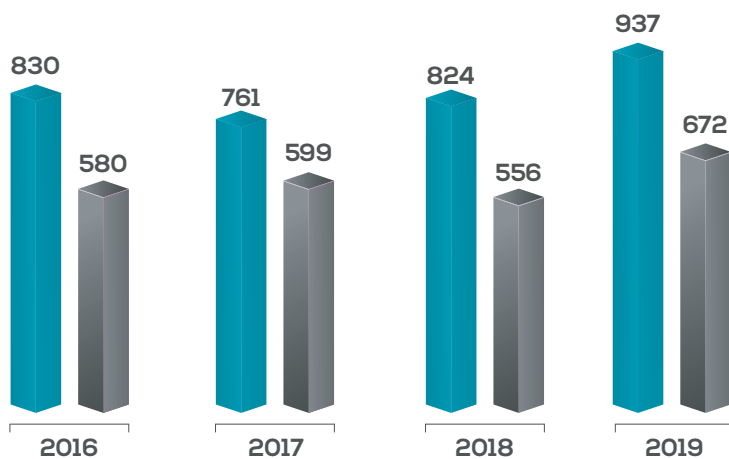


## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le résultat d'exploitation consolidé en 2019 a atteint 937 millions de Dirhams contre 824 MDH en 2018, soit une hausse de 14%.

Quant au résultat net part du groupe réalisé en 2019, il s'est établi à 672 millions de Dirhams contre 556 millions de Dirhams en 2018, soit une hausse de 21%.

Evolution du résultat d'exploitation et du résultat net 2016-2019 (en millions de DHS)



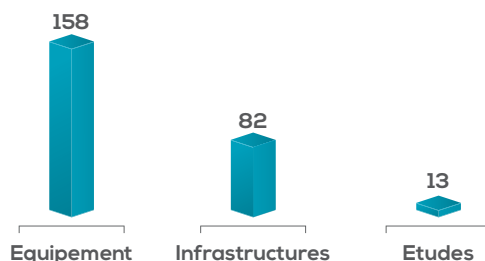
■ Résultat d'exploitation

■ Résultat net

## RÉALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

En matière d'investissement, les engagements groupe au titre de l'exercice 2019 ont atteint 2 074 MDH, soit un taux d'engagement à fin 2019 de 76%.

Réalisation du budget d'investissement 2019 (en millions de DHS)

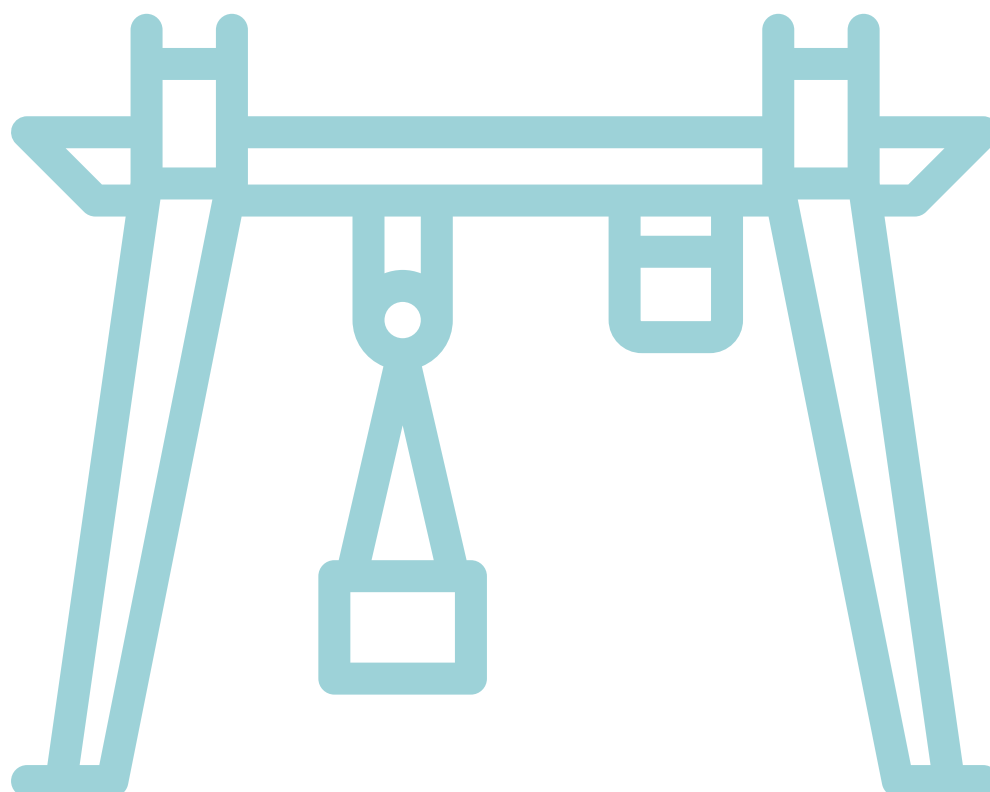


## RÉALISATIONS FINANCIÈRES DE MARSAMAROC SA

### EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par Marsa Maroc SA en 2019 a atteint 2 362 millions de Dirhams contre 2 244 millions de Dirhams (MDH) en 2018, enregistrant une progression de 5%.

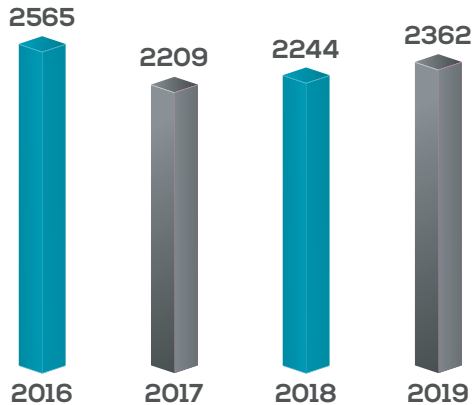
Les prestations de manutention qui représentent près de 85% du chiffre d'affaires de Marsa Maroc ont généré des recettes de l'ordre de 2 002 millions de Dirhams, en augmentation de 6% par rapport à 2018. Les principales prestations sont la manutention (1 317 MDH), le magasinage (520 MDH) et les prestations diverses (165 MDH).



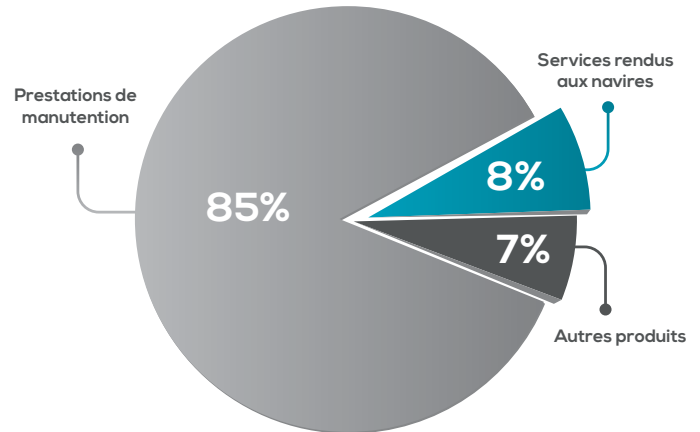
Les services rendus aux navires qui englobent principalement les services de remorquage, de pilotage et de lamanage ont réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 191 MDH en légère baisse de 1% par rapport à 2018.

Les autres activités d'exploitation ont totalisé un chiffre d'affaires de 169 MDH, en hausse de 8% par rapport à 2018.

Evolution du chiffre d'affaires 2016-2019  
(en millions de DHS)

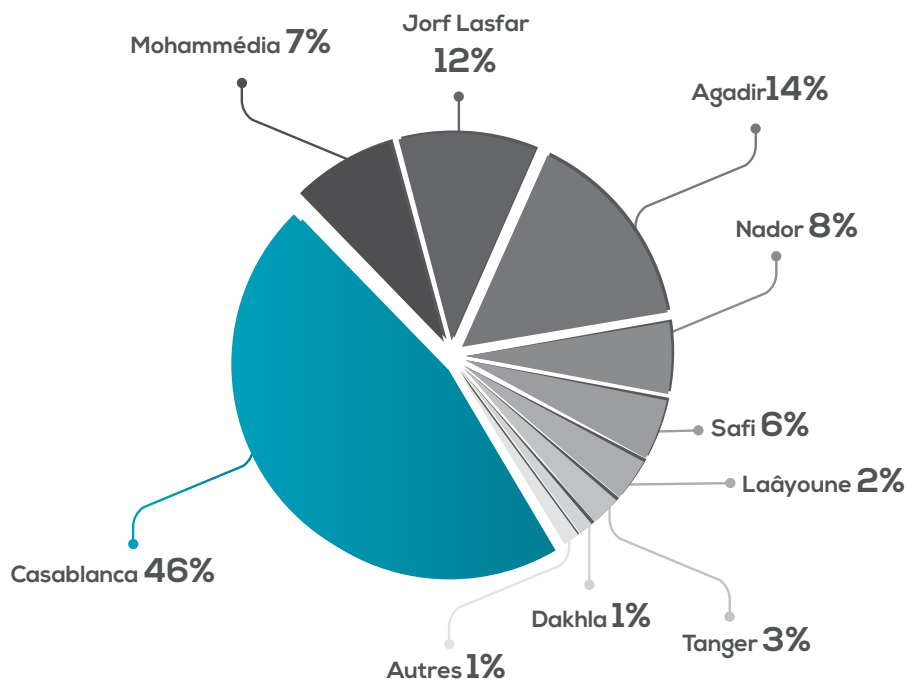


Répartition du chiffre d'affaires 2019  
de Marsa Maroc par activité



Répartition du chiffre d'affaires 2019 de Marsa Maroc par port (en millions de DHS)

Ports	DEPC	DEPM	DEPJL	DEPA	DEPN	DEPS	DEPL	DEPT	DEPD	Autres	Total
Chiffre d'affaires 2019	1.082	171	284	320	183	143	52	62	29	36	2 362

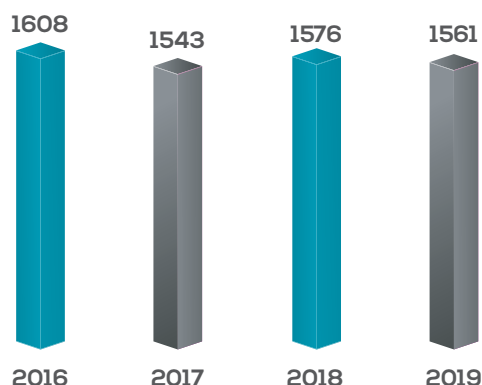


## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont atteint en 2019, un montant de 1 561 millions de Dirhams contre 1 576 millions de Dirhams en 2018, soit une baisse de 1%.

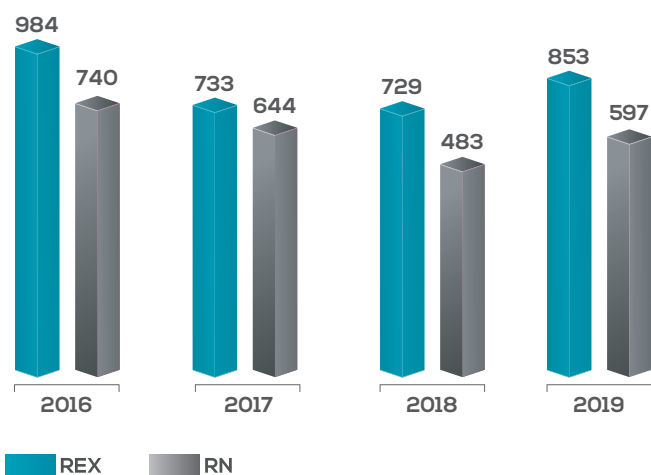
Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats (+1%), les charges externes (-1%), les impôts et taxes (-3%), les charges de personnel (+0.1%) et les dotations d'exploitation (-4%).

Evolution des charges d'exploitation  
2016-2019 (en millions de DHS)



## ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Evolution du résultat d'exploitation et du résultat net  
2016 - 2019 (en millions de DHS)



Le résultat d'exploitation en 2019 a atteint 853 millions de Dirhams contre 729 MDH en 2018, soit une hausse de 17%.

Quant au résultat net réalisé en 2019, il s'est établi à 597 millions de Dirhams contre 483 millions de Dirhams en 2018, soit une hausse de 24%.

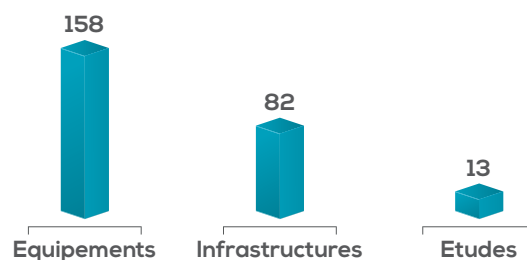
## RÉALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Par rapport à l'enveloppe du budget d'investissement de l'année 2019 qui s'élève à 939 Millions de Dirhams, les engagements à fin Décembre 2019 ont atteint 535 Millions de Dirhams, soit un taux d'engagement global de 57%.

Hors participations financières, le taux d'engagement à fin 2019 est de 36%.

Les engagements sont de 55% pour les équipements, 21% pour les infrastructures et 32% pour les études.

Réalisation du budget d'investissement 2019  
(en millions de DHS)



## PERSPECTIVES

L'année 2020 connaîtra la consolidation des réalisations des chantiers du plan stratégique enregistrées durant ces deux dernières années, et la poursuite de la mise en œuvre des différents projets, et ce dans l'optique d'assurer un rythme de réalisation soutenu pour la concrétisation de la vision stratégique du plan AFAK 2025, projetée à l'horizon 2025, tout en veillant à :

- S'inscrire dans la continuité des axes stratégiques entamés en 2018 et 2019 ;
- Activer la veille au niveau national et africain, afin d'identifier et d'analyser les événements pouvant avoir un impact sur la stratégie du Groupe. L'objectif étant de saisir les opportunités qui se présentent et mitiger les risques afférents aux menaces ;
- Continuer à veiller à ce que les clients soient au centre des préoccupations de la société ;
- Consolider la mise en place des axes transverses qui représentent les prérequis indispensables au déploiement des axes de croissance de Marsa Maroc.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Directoire propose de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 9,7 dirhams par action.





# AUTRES DOCUMENTS



01



COMPTES  
CONSOLIDÉS ET SOCIAUX

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE MARSA MAROC

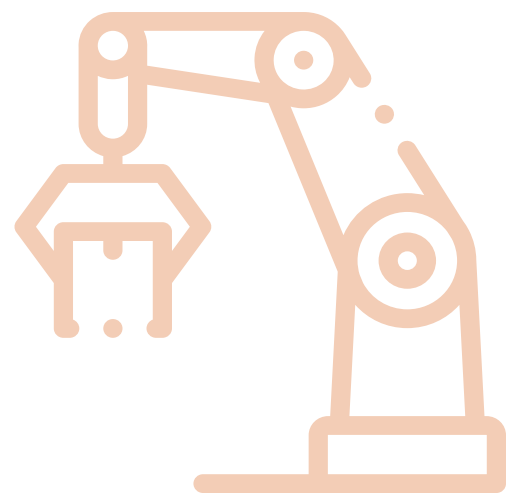
## Bilan consolidé

En milliers de DH

Actif	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	1 204 770	1 252 587
Immobilisations corporelles	2 320 648	1 749 136
Immobilisations financières	54 819	64 546
Impôt différé actif	472 347	430 508
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4 052 584</b>	<b>3 496 777</b>
Stocks	103 581	89 407
Clients et comptes rattachés	434 585	496 169
Autres créances et comptes de régularisation	485 021	511 182
Titres et valeurs de placement	695 874	975 594
<b>Actif circulant</b>	<b>1 719 061</b>	<b>2 072 352</b>
Disponibilités	446 554	215 379
<b>Total actif</b>	<b>6 218 199</b>	<b>5 784 508</b>

En milliers de DH

Passif	31/12/2019	31/12/2018
Capital	733 956	733 956
Réserves consolidées	895 065	1 021 973
Résultat net de l'exercice part du Groupe	671 557	555 660
Intérêts minoritaires	287 763	-2 210
comptes de liaison	0	
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 588 341</b>	<b>2 309 379</b>
Provisions durables pour risques et charges	1 645 189	1 542 133
Dettes de financement	927 798	972 789
Impôt différé passif		
<b>Passif à long terme</b>	<b>2 572 987</b>	<b>2 514 922</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	353 214	367 482
Autres dettes et comptes de régularisation	703 658	562 715
<b>Passif circulant</b>	<b>1 056 871</b>	<b>930 197</b>
Trésorerie-passif	0	30 010
<b>Total Passif</b>	<b>6 218 199</b>	<b>5 784 508</b>



## Compte de résultat consolidé

En milliers de DH	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 961 988</b>	<b>2 807 807</b>
Chiffre d'affaires	2 909 381	2 748 182
Reprises d'exploitation	52 606	59 626
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 024 855</b>	<b>1 983 656</b>
Achats et autres charges externes	824 062	779 875
Impôts et taxes	20 373	20 682
Charges de personnel	703 951	698 860
Dotations d'exploitation	476 468	484 239
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>937 133</b>	<b>824 151</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-13 054</b>	<b>-4 328</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-6 099</b>	<b>-37 801</b>
Résultat avant impôt	917 980	782 022
Impôts sur les sociétés	308 540	274 495
Impôts différés	-41 839	-36 695
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>651 279</b>	<b>544 222</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>651 279</b>	<b>544 222</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>-20 278</b>	<b>-11 439</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>671 557</b>	<b>555 660</b>

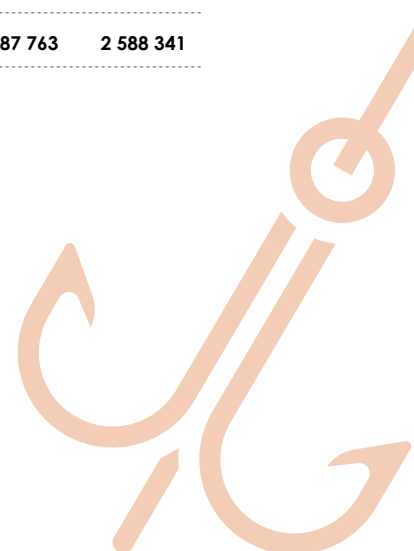
## Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers de DH	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net des sociétés intégrées	651 279	544 221
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotations d'exploitation nettes des reprises	441 552	459 408
- Variation des impôts différés	-41 839	-36 695
- Annulation des résultats de cession des immobilisations	-1 509	-3 608
- Autres produits sans impact sur la trésorerie	7 658	421
- Dividendes	-682 579	-785 333
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>200 246</b>	<b>-12 495</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>574 808</b>	<b>165 919</b>
Acquisition d'immobilisations	-869 850	-351 176
Cessions d'immobilisations	1 509	3 780
Variation des prêts et avances consentis	9 727	9 908
Effet de variation de périmètre	310 262	
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-548 352</b>	<b>-337 488</b>
Augmentation de capital	-	
Augmentation dettes de financement	-	50 000
Remboursements d'emprunts	-44 991	-43 535
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-44 991</b>	<b>6 465</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>-18 534</b>	<b>-165 104</b>
<b>Trésorerie nette ouverture (y compris placements)</b>	<b>1 160 963</b>	<b>1 326 067</b>
<b>Trésorerie nette clôture (y compris placements)</b>	<b>1 142 429</b>	<b>1 160 963</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de DH	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Interets minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2018</b>	<b>733 956</b>		<b>1 208 184</b>	<b>599 122</b>	<b>9 228</b>	<b>2 550 490</b>
<b>Augmentation du capital</b>						<b>0</b>
Affectation résultat			599 122	-599 122		0
<b>Effet de variation de périmètre</b>						
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres						
<b>Dividendes</b>			<b>-785 333</b>			<b>-785 333</b>
Résultat net de l'exercice				555 660	-11 439	544 221
<b>Ecart de conversion</b>						
Autres variations (*)						
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>733 956</b>		<b>1 021 973</b>	<b>555 660</b>	<b>-2 210</b>	<b>2 309 379</b>

En milliers de DH	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Interets minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2019</b>	<b>733 956</b>	-	<b>1 021 973</b>	<b>555 660</b>	<b>-2 210</b>	<b>2 309 379</b>
<b>Augmentation du capital</b>						<b>-</b>
Affectation résultat			555 660	-555 660		
<b>Effet de variation de périmètre</b>			<b>11</b>		<b>310 251</b>	<b>310 262</b>
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres						
<b>Dividendes</b>			<b>-682 579,00</b>			<b>-682 579</b>
Résultat net de l'exercice				671 557	-20 278	651 279
<b>Ecart de conversion</b>						
Autres variations						<b>-</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2019</b>	<b>733 956,00</b>	-	<b>895 064,92</b>	<b>671 557</b>	<b>287 763</b>	<b>2 588 341</b>



## Annexes aux comptes consolidés

### 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Marsa Maroc. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes retenues par le Groupe sont les suivantes :

### 2. Méthodes de consolidation

#### 2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par

le Groupe Marsa Maroc sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Conformément aux règles générales de consolidation précitées, la société Tanger alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Filiales	Décembre 2019			Décembre 2018		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50(*)	50(*)	Globale	100	100	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(\*) 50% plus une action

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

#### 2.2. Dates de clôture

La date de clôture des exercices sociaux des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

#### 2.3. Auto contrôle

La société Marsa Maroc ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2019.

#### 2.4 Conversion des filiales en monnaies étrangères

La comptabilité de toutes les filiales est tenue en MAD.

### 3. Règles et méthodes d'évaluation

#### 3.1 Immobilisations corporelles

Celles-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés

#### 3.2 Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP).

#### 3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non recouvrement. Les créances litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### 3.4 Impôts différés

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales, des reports déficitaires et des retraitements de consolidation sont calculés et constatés au taux en vigueur à la date de clôture.

#### 3.5 Ecart de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent.



47, rue Allal Ben Abdellah  
Casablanca  
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la  
**SOCIETE D'EXPLOITATION  
DES PORTS (SODEP S.A)**  
175, Bd Mohamed Zerktouni - 20100  
Casablanca, Maroc

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE SODEP PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SODEP, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésoreries relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2 588 341 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 651 279.

### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SODEP au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidées.

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2019. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date

Casablanca, le 19 mars 2020

#### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
47, Rue Allal Bey Abdellah - Casablanca  
Tél: 05 22 54 48 00 Fax: 05 22 29 66 70  
- C -

**FAÏÇAL MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Anglais, Français, Arabe et Russe Courant  
420 210 - Casablanca  
Tél: 0522 423 423 (L.O)  
Fax: 0522 423 420

**ABDOU DIOP**  
Associé

## ETATS FINANCIERS SOCIAUX DE SODEP SA

## Bilan (Actif)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	BRUT	EXERCICE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT NET 31/12/2018
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>107 991 214,88</b>	<b>57 077 658,48</b>	<b>50 913 556,40</b>	<b>45 990 043,84</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>130 483 938,39</b>	<b>113 131 658,29</b>	<b>17 352 280,10</b>	<b>19 168 050,13</b>
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles	130 483 938,39	113 131 658,29	17 352 280,10	19 168 050,13
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>3 890 307 490,72</b>	<b>2 825 554 515,85</b>	<b>1 064 752 974,87</b>	<b>999 858 494,75</b>
* Terrains	95 369 376,92	16 917 256,81	78 452 120,11	76 108 596,71
* Constructions	830 072 614,76	510 374 477,49	319 698 137,27	343 344 136,38
* Installations techniques, matériel et outillage	2 706 182 025,55	2 158 050 145,95	548 131 879,60	507 165 175,57
* Matériel de transport	19 814 386,55	19 054 572,01	759 814,54	1 612 134,79
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	148 554 812,59	118 262 888,51	30 291 924,08	22 371 969,39
* Autres immobilisations corporelles	4 375 812,75	2 895 175,08	1 480 637,67	1 457 979,49
* Immobilisations corporelles en cours	85 938 461,60	-	85 938 461,60	47 798 502,42
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>2 319 920 187,49</b>	<b>9 670 272,91</b>	<b>2 310 249 914,58</b>	<b>1 931 474 500,98</b>
* Prêts immobilisés	55 934 757,39	2 555 372,91	53 379 384,48	62 929 221,55
* Autres créances financières	989 368 130,10	1 000 000,00	988 368 130,10	881 285 079,43
* Titres de participation	1 274 617 300,00	6 114 900,00	1 268 502 400,00	987 260 200,00
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)</b>	-	-	-	-
* Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>6 448 702 831,48</b>	<b>3 005 434 105,53</b>	<b>3 443 268 725,95</b>	<b>2 996 491 089,70</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>149 454 676,89</b>	<b>49 020 882,80</b>	<b>100 433 794,09</b>	<b>87 239 253,60</b>
* Matières et fournitures consommables	129 650 416,39	49 020 882,80	80 629 533,59	67 434 993,10
* Produits en cours	19 804 260,50	-	19 804 260,50	19 804 260,50
* Produits finis	-	-	-	-
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>646 312 341,16</b>	<b>131 102 211,04</b>	<b>515 210 130,12</b>	<b>753 171 330,74</b>
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	62 676,50	-	62 676,50	84 573,43
* Clients et comptes rattachés	475 683 952,11	100 549 997,04	375 133 955,07	591 907 769,49
* Personnel	946 413,78	-	946 413,78	960 872,39
* Etat	76 202 064,67	-	76 202 064,67	42 008 580,45
* Comptes d'associés	-	-	-	-
* Autres débiteurs	59 740 693,50	30 552 214,00	29 188 479,50	67 159 476,86
* Comptes de régularisation actif	33 676 540,60	-	33 676 540,60	51 050 058,12
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>601 623 475,63</b>	-	<b>601 623 475,63</b>	<b>826 558 458,55</b>
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	225 127,56	-	225 127,56	-
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1 397 615 621,24</b>	<b>180 123 093,84</b>	<b>1 217 492 527,40</b>	<b>1 666 969 042,89</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>94 932 575,49</b>	<b>111 934,37</b>	<b>94 820 641,12</b>	<b>165 787 380,03</b>
* Chèques et valeurs à encaisser	1 461 853,90	111 934,37	1 349 919,53	1 079 853,42
* Banques, TG et CP	93 221 541,38	-	93 221 541,38	164 413 890,76
* Caisse, régies d'avances et accreditifs	249 180,21	-	249 180,21	293 635,85
<b>TOTAL III</b>	<b>94 932 575,49</b>	<b>111 934,37</b>	<b>94 820 641,12</b>	<b>165 787 380,03</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>7 941 251 028,21</b>	<b>3 185 669 133,74</b>	<b>4 755 581 894,47</b>	<b>4 829 247 512,62</b>

\* (HT) : Hors trésorerie



## Bilan (Passif)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	EXERCICE 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 178 378 929,73</b>	<b>2 263 568 729,88</b>
* Capital social ou personnel (1)	733 956 000,00	733 956 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	73 395 600,00	73 395 600,00
* Autres réserves (2)	206 331 958,64	206 331 958,64
* Report à nouveau	567 306 091,24	766 471 272,48
* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	597 389 279,85	483 413 898,76
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>2 178 378 929,73</b>	<b>2 263 568 729,88</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>186 024 968,56</b>	<b>204 066 403,42</b>
* Subvention d'investissement	8 138 000,00	9 390 000,00
* Provisions réglementées	177 886 968,56	194 676 403,42
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>43 005 427,64</b>	<b>49 801 885,22</b>
* Emprunts obligatoires		
* Autres dettes de financement	43 005 427,64	49 801 885,22
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>1 608 109 982,94</b>	<b>1 518 707 220,88</b>
* Provisions pour risques	296 529 733,22	296 742 088,64
* Provisions pour charges	1 311 580 249,72	1 221 965 132,24
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF (E)</b>	<b>1 739 218,92</b>	<b>1 128 177,87</b>
* Diminution des dettes de financement	1 739 218,92	1 128 177,87
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>4 017 258 527,79</b>	<b>4 037 272 417,27</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>738 323 366,68</b>	<b>761 937 300,81</b>
* Fournisseurs et comptes rattachés	280 309 293,52	278 918 976,46
* Clients créditeurs, avances et acomptes	24 271 533,57	22 417 761,27
* Personnel	54 929 986,29	64 408 462,41
* Organismes sociaux	47 256 151,62	48 187 571,74
* Etat	183 099 412,78	175 178 741,63
* Comptes d'associés	2 056,62	1 740,39
* Autres créanciers	145 962 522,17	168 284 750,26
* Comptes de régularisation passif	2 492 410,11	4 539 296,65
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>		
<b>Ecart de conversion Passif (H)</b>	-	<b>27 573,95</b>
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	<b>738 323 366,68</b>	<b>761 964 874,76</b>
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	-	<b>30 010 220,59</b>
* Banques (soldes créditeurs)	-	30 010 220,59
<b>TOTAL III</b>	-	<b>30 010 220,59</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>4 755 581 894,47</b>	<b>4 829 247 512,62</b>

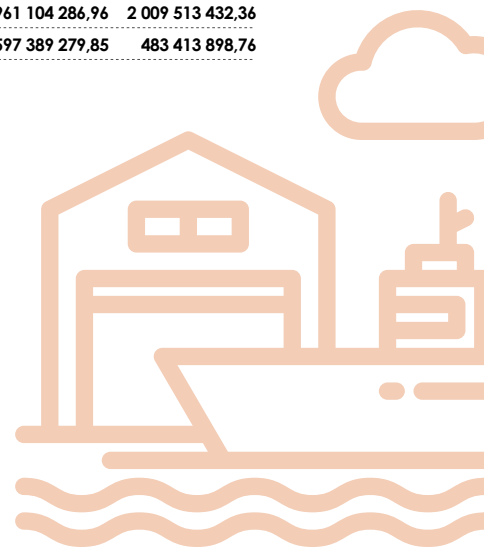
(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+) Déficitaire (-)

(3) HT : Hors trésorerie

## Compte de produits et charges (hors taxes)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2019 31/12/2019 C = A + B	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 31/12/2018 D
	PROPRES A L'EXERCICE A	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS B		
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 413 959 539,23</b>	<b>-</b>	<b>2 413 959 539,23</b>	<b>2 305 262 268,65</b>
* Ventas de biens et services produits chiffres d'affaires	2 361 902 220,87	-	2 361 902 220,87	2 244 343 580,11
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	52 057 318,36	-	52 057 318,36	60 918 688,54
<b>TOTAL I</b>	<b>2 413 959 539,23</b>	<b>-</b>	<b>2 413 959 539,23</b>	<b>2 305 262 268,65</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 560 416 960,15</b>	<b>285 277,05</b>	<b>1 560 702 237,20</b>	<b>1 576 438 874,75</b>
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	210 546 604,31	159 094,24	210 705 698,55	208 183 379,80
* Autres charges externes	340 292 476,56	89 598,55	340 382 075,11	342 963 044,66
* Impôts et taxes	20 016 673,24	-	20 016 673,24	20 671 435,85
* Charges de personnel	644 398 465,75	36 584,23	644 435 049,98	643 794 172,20
* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
* Dotations d'exploitation	345 162 740,29	0,03	345 162 740,32	360 826 842,24
<b>TOTAL II</b>	<b>1 560 416 960,15</b>	<b>285 277,05</b>	<b>1 560 702 237,20</b>	<b>1 576 438 874,75</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>853 542 579,08</b>	<b>-285 277,05</b>	<b>853 257 302,03</b>	<b>728 823 393,90</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>59 003 226,31</b>	<b>-</b>	<b>59 003 226,31</b>	<b>87 304 915,05</b>
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
* Gains de change	615 519,49	-	615 519,49	1 638 067,14
* Intérêts et autres produits financiers	58 263 863,54	-	58 263 863,54	63 436 111,54
* Reprises financières : transferts de charges	123 843,28	-	123 843,28	22 230 736,37
<b>TOTAL IV</b>	<b>59 003 226,31</b>	<b>-</b>	<b>59 003 226,31</b>	<b>87 304 915,05</b>
<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5 443 305,78</b>	<b>2 061,21</b>	<b>5 445 366,99</b>	<b>25 736 639,55</b>
* Charges d'intérêts	3 122 873,84	-	3 122 873,84	3 486 146,06
* Pertes de change	1 912 729,33	2 061,21	1 914 790,54	242 339,28
* Autres charges financières	59 369,15	-	59 369,15	21 658 331,27
* Dotations financières	348 333,46	-	348 333,46	349 822,94
<b>TOTAL V</b>	<b>5 443 305,78</b>	<b>2 061,21</b>	<b>5 445 366,99</b>	<b>25 736 639,55</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>53 559 920,53</b>	<b>-2 061,21</b>	<b>53 557 859,32</b>	<b>61 568 275,50</b>
<b>VII RESULTAT COURANT (III - VI)</b>	<b>907 102 499,61</b>	<b>-287 338,26</b>	<b>906 815 161,35</b>	<b>790 391 669,40</b>
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>85 353 804,37</b>	<b>176 996,90</b>	<b>85 530 801,27</b>	<b>100 360 147,42</b>
* Produits des cessions d'immobilisations	1 509 014,72	-	1 509 014,72	3 779 926,89
* Reprises sur subvention d'investissement	1 252 000,00	-	1 252 000,00	1 252 000,00
* Autres produits non courants	28 247 334,19	176 996,90	28 424 331,09	47 150 188,39
* Reprises non courantes : transferts de charges	54 345 455,46	-	54 345 455,46	48 178 032,14
<b>TOTAL VIII</b>	<b>85 353 804,37</b>	<b>176 996,90</b>	<b>85 530 801,27</b>	<b>100 360 147,42</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>	<b>89 909 106,77</b>	<b>22 600,00</b>	<b>89 931 706,77</b>	<b>136 036 254,06</b>
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	109,80	-	109,80	172 358,33
* Autres charges non courantes	56 780 755,05	22 600,00	56 803 355,05	60 213 054,98
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	33 128 241,92	-	33 128 241,92	75 650 840,75
<b>TOTAL IX</b>	<b>89 909 106,77</b>	<b>22 600,00</b>	<b>89 931 706,77</b>	<b>136 036 254,06</b>
<b>X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>	<b>-4 555 302,40</b>	<b>154 396,90</b>	<b>-4 400 905,50</b>	<b>-35 676 106,64</b>
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>902 547 197,21</b>	<b>-132 941,36</b>	<b>902 414 255,85</b>	<b>754 715 562,76</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)</b>	<b>305 024 976,00</b>	<b>-</b>	<b>305 024 976,00</b>	<b>271 301 664,00</b>
<b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>	<b>597 522 221,21</b>	<b>-132 941,36</b>	<b>597 389 279,85</b>	<b>483 413 898,76</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>	<b>2 558 316 569,91</b>	<b>176 996,90</b>	<b>2 558 493 566,81</b>	<b>2 492 927 331,12</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	<b>1 960 794 348,70</b>	<b>309 938,26</b>	<b>1 961 104 286,96</b>	<b>2 009 513 432,36</b>
<b>XVI RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>597 522 221,21</b>	<b>-132 941,36</b>	<b>597 389 279,85</b>	<b>483 413 898,76</b>



## État des soldes de gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

I TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)		TOTAUX DE L'EXERCICE 2019	TOTAUX DE L'EXERCICE 2018
<b>I</b>	<b>+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (1+2+3)</b>	<b>2 361 902 220,87</b>	<b>2 244 343 580,11</b>
1	Ventes de biens et services produits	2 361 902 220,87	2 244 343 580,11
2	Variation stocks de produits		
3	Immob produits par l'entreprise pour elle-même		
<b>II</b>	<b>- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (4+5)</b>	<b>551 087 773,66</b>	<b>551 146 424,46</b>
4	Achats consommés de matières et fournitures	210 705 698,55	208 183 379,80
5	Autres charges externes	340 382 075,11	342 963 044,66
<b>III</b>	<b>= VALEUR AJOUTEE (I - II )</b>	<b>1 810 814 447,21</b>	<b>1 693 197 155,65</b>
6	+ Subventions d'exploitation		
7	- Impôts & taxes	20 016 673,24	20 671 435,85
8	- Charges de personnel	644 435 049,98	643 794 172,20
<b>IV</b>	<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>1 146 362 723,99</b>	<b>1 028 731 547,60</b>
9	+ Autres produits d'exploitation		
10	- Autres charges d'exploitation		
11	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	52 057 318,36	60 918 688,54
12	- Dotations d'exploitation	345 162 740,32	360 826 842,24
<b>V</b>	<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>853 257 302,03</b>	<b>728 823 393,90</b>
<b>VI</b>	<b>+ - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>53 557 859,32</b>	<b>61 568 275,50</b>
<b>VII</b>	<b>= RESULTAT COURANT (+ OU -)</b>	<b>906 815 161,35</b>	<b>790 391 669,40</b>
<b>VIII</b>	<b>+ - RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-4 400 905,50</b>	<b>-35 676 106,64</b>
13	- Impôts sur les résultats	305 024 976,00	271 301 664,00
<b>IX</b>	<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>597 389 279,85</b>	<b>483 413 898,76</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT</b>			
1	Résultat net de l'exercice	597 389 279,85	483 413 898,76
2	+ Dotations d'exploitation (1)	335 659 340,56	352 427 937,22
3	+ Dotations financières (1)	348 333,46	339 347,67
4	+ Dotations non courantes (1)	33 128 241,92	75 650 840,75
5	- Reprises d'exploitation (2)	20 663 335,94	50 462 217,33
6	- Reprises financières (2)	123 843,28	22 230 736,37
7	- Reprises non courantes (2) (3)	52 665 526,71	49 430 032,14
8	- Produits des cessions d'immobilisation	1 509 014,72	3 779 926,89
9	+ Valeurs nettes d'amortis des immobilisations cédées	109,80	172 358,33
<b>I</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)</b>	<b>891 563 584,94</b>	<b>786 101 470,00</b>
10	Distribution de bénéfices	682 579 080,00	785 332 920,00
<b>II</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>208 984 504,94</b>	<b>768 550,00</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE

## Tableau de financement de l'exercice (Placement des fonds intégré au niveau de l'Actif circulant)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

M A S S E S	EXERCICE 31/12/2019 (a)	EXERCICE 31/12/2018 (b)	VARIATIONS (a - b)	
			EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
Financement Permanent	4 017 258 527,79	4 037 272 417,27	20 013 889,48	
Moins actif immobilisé	3 443 268 725,95	2 996 491 089,70	446 777 636,25	
<b>= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)</b>	<b>573 989 801,84</b>	<b>1 040 781 327,57</b>	<b>466 791 525,73</b>	
Actif Circulant	1 217 492 527,40	1 666 969 042,89		449 476 515,49
Moins passif circulant	738 323 366,68	761 964 874,76	23 641 508,08	
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)</b>	<b>479 169 160,72</b>	<b>905 004 168,13</b>		<b>425 835 007,41</b>
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B</b>	<b>94 820 641,12</b>	<b>135 777 159,44</b>		<b>40 956 518,32</b>

M A S S E S	EXERCICE 2019		EXERCICE PRECEDENT 2018	
	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)	EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
<b>I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>		<b>242 878 615,50</b>		<b>57 322 978,72</b>
<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>208 984 504,94</b>		<b>768 550,00</b>
- Capacité d'autofinancement		891 563 584,94		786 101 470,00
- Distribution de bénéfices		682 579 080,00		785 332 920,00
<b>* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>33 894 110,56</b>		<b>56 554 428,72</b>
- Cessions d'immobilisation incorporelles				3 779 926,89
- Cessions d'immobilisation corporelles		1 509 014,72		21 579 900,00
- Réduction capital MINTT				31 091 644,65
- Récupérations sur créances immobilisées		27 903 550,89		102 957,18
- Retrait d'immobilisations corporelles		4 481 544,95		
<b>* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)</b>		-		-
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
<b>* AUTRES RESSOURCES</b>				
<b>* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)</b>				
<b>TOTAL I : RESSOURCES STABLES</b>		<b>242 878 615,50</b>		<b>57 322 978,72</b>
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>	<b>709 670 141,23</b>		<b>230 064 469,89</b>	
<b>* ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>685 160 036,97</b>		<b>213 502 666,26</b>	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8 149 824,81		5 560 227,71	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	270 106 757,49		186 905 792,98	
* Acquisitions d'immobilisations financières	281 542 200,00			
* Augmentation des créances immobilisées	125 361 254,67		21 036 645,57	
<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) (*)</b>				
<b>* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>6 185 416,53</b>		<b>6 185 416,53</b>	
<b>* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>18 324 687,73</b>		<b>10 376 387,10</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>	<b>709 670 141,23</b>		<b>230 064 469,89</b>	
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)</b>		<b>425 835 007,41</b>		<b>160 949 302,87</b>
<b>IV VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>40 956 518,32</b>		<b>11 792 188,30</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>709 670 141,23</b>	<b>709 670 141,23</b>	<b>230 064 469,89</b>	<b>230 064 469,89</b>

## État des dérogations

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	
II-DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	
III-DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESES	NEANT	

## État des changements de méthodes

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I-CHANGEMENTS AFFECTANTS LES METHODES D'EVALUATION:</b>		
<b>II-CHANGEMENTS AFFECTANTS LES REGLES DE PRESENTATION</b>		
	NEANT	NEANT

## État des immobilisations autres que financières

Exercice clos le 31/12/2019

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	TRANFERT	CESSION	DIMINUTION RETRAIT	VIREMENT	TRANFERT	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>82 669 193,17</b>	<b>18 324 687,73</b>	<b>8 100 871,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 103 537,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 991 214,88</b>
- Frais préliminaires									
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	82 669 193,17	18 324 687,73	8 100 871,54	0,00	0,00	1 103 537,56	0,00	0,00	107 991 214,88
- Primes de remboursement obligations									
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>124 280 729,75</b>	<b>8 149 824,81</b>	<b>418 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 445,00</b>	<b>874 171,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 483 938,39</b>
- Immobilisation en recherche et développement									
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires									
- Fonds commercial									
- Autres immobilisations incorporelles	124 280 729,75	8 149 824,81	418 000,00	0,00	1 490 445,00	874 171,17	0,00	0,00	130 483 938,39
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 698 909 480,87</b>	<b>270 106 757,49</b>	<b>152 953 516,59</b>	<b>2 371 656,80</b>	<b>32 618 550,95</b>	<b>37 571 325,15</b>	<b>1 611 472 388,13</b>	<b>2 371 656,80</b>	<b>3 890 307 490,72</b>
- Terrains 231	93 343 701,84	0,00	0,00	2 343 523,40	0,00	317 848,32	0,00	0,00	95 369 376,92
- Constructions 232	842 455 968,33	6 198 354,83	15 492 480,10	0,00	1 506 846,69	32 567 341,81	0,00	0,00	830 072 614,76
- Installations techniques, matériel et outillage 233	2 556 317 861,04	42 608 400,24	134 807 576,49	0,00	26 473 050,98	1 078 761,24	0,00	0,00	2 706 182 025,55
- Matériel de transport 234	20 103 655,88	0,00	0,00	0,00	289 269,33	0,00	0,00	0,00	19 814 386,55
- Mobilier, Matériel de Bureau & Aménagements 235	134 765 980,48	15 444 060,02	2 653 460,00	0,00	4 308 687,91	0,00	0,00	0,00	148 554 812,59
- Autres immobilisations corporelles 238	4 123 810,88	292 697,91	0,00	0,00	40 696,04	0,00	0,00	0,00	4 375 812,75
- Immobilisations corporelles en cours 239	47 798 502,42	205 563 244,49	0,00	28 133,40	0,00	3 607 373,78	1 611 472 388,13	2 371 656,80	85 938 461,60

## Tableau des titres de participations

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL % 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIETE EMETTRICE		RESULTAT NET 8	PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE 9
						DATE DE CLÔTURE 6	SITUATION NETTE 7		
MANUJOLF	MANUTENTION	1 200 000,00	25,00%	300 000,00	0,00	31/12/2018	411 187,64	-236 824,25	-
NIHAM	IMMOBILIER	100 000,00	25,00%	5 814 900,00	-	-	-	-	-
Tanger Alliance	EXPLOITATION PORTUAIRE	620 524 000,00	50,00%	310 262 300,00	310 262 300,00	31/12/2019	28 697 807,32	-22 246,98	-
PORTNET	GESTION DES DONNEES INFORMATISEES	6 000 000,00	10,00%	600 000,00	600 000,00	31/12/2017	68 036 894,82	21 275 857,87	-
TC 3 PC	EXPLOITATION PORTUAIRE	940 300 000,00	100,00%	940 300 000,00	940 300 000,00	31/12/2019	526 706 083,37	61 244 546,52	-
S.M.A	EXPLOITATION PORTUAIRE	34 000 000,00	51,00%	17 340 100,00	17 340 100,00	31/12/2019	-8 180 106,19	-19 416 175,28	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 602 124 000,00</b>		<b>1 274 617 300,00</b>	<b>1 268 502 400,00</b>		<b>615 671 866,96</b>	<b>62 845 157,88</b>	<b>-</b>

## Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	MONTANT DEBIT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOIT	FINANCIERES	NON COURANTES	D'EXPLOIT	FINANCIERES	NON COURANTES	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	25 838 734,18		348 333,46			123 843,28		26 063 224,36
2 Provisions réglementées	194 676 403,42			33 128 241,92			49 917 676,78	177 886 968,56
3 Provisions durables pour risques et charges	1 518 707 220,88	111 561 947,93			20 663 335,94		1 495 849,93	1 608 109 982,94
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>1 739 222 358,48</b>	<b>111 561 947,93</b>	<b>348 333,46</b>	<b>33 128 241,92</b>	<b>20 663 335,94</b>	<b>123 843,28</b>	<b>51 413 526,71</b>	<b>1 812 060 175,86</b>
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	188 512 543,63	9 503 399,76			14 960 920,80		2 931 928,75	180 123 093,84
5 Autres provisions pour risques et charges								
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	111 934,37							111 934,37
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>188 624 478,00</b>	<b>9 503 399,76</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>14 960 920,80</b>	<b>-</b>	<b>2 931 928,75</b>	<b>180 235 028,21</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>1 927 846 836,48</b>	<b>121 065 347,69</b>	<b>348 333,46</b>	<b>33 128 241,92</b>	<b>35 624 256,74</b>	<b>123 843,28</b>	<b>54 345 455,46</b>	<b>1 992 295 204,07</b>

## Tableau des créances

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES		
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 045 302 887,49</b>	<b>923 126 880,50</b>	<b>122 176 006,99</b>	<b>61 041,97</b>			<b>987 800 107,09</b>	
* Prêts immobilisés	55 934 757,39	40 918 120,39	15 016 637,00	61 041,97				
* Autres créances financières	989 368 130,10	882 208 760,11	107 159 369,99		107 090 107,09		987 800 107,09	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>646 312 341,16</b>	<b>31 027 168,89</b>	<b>615 285 172,27</b>	<b>114 483 566,65</b>	<b>22 972 935,98</b>	<b>150 363 352,01</b>	<b>29 151 025,69</b>	
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	62 676,50		62 676,50					
* Clients et comptes rattachés	475 683 952,11	12 445 243,61	463 238 708,50	94 972 992,14	21 132 955,29	90 779 085,46	29 043 790,77	
* Personnel	946 413,78	12 003,56	934 410,22	12 003,56				
* Etat	76 202 064,67		76 202 064,67			19 576 574,55		
* Comptes d'associés								
* Autres débiteurs	59 740 693,50	18 569 921,72	41 170 771,78	19 498 570,95	1 839 980,69	40 007 692,00	107 234,92	
* Comptes de régularisation actif	33 676 540,60		33 676 540,60					

## Tableau des dettes

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>43 005 427,64</b>	<b>36 911 246,20</b>	<b>6 094 181,44</b>		<b>42 855 427,64</b>			
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	43 005 427,64	36 911 246,20	6 094 181,44		42 855 427,64			
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>738 323 366,68</b>	<b>1 802 674,68</b>	<b>736 520 692,00</b>	<b>2 497 389,57</b>	<b>20 783 507,55</b>	<b>332 009 936,32</b>	<b>21 803 363,02</b>	
* Fournisseurs et comptes rattachés	280 309 293,52	1 077 726,17	279 231 567,35	2 328 767,16	554 460,19	37 475 757,84	21 803 363,02	
* Clients créditeurs, avances et acomptes	24 271 533,57	10 724,48	24 260 809,09			1 722 124,86		
* Personnel	54 929 986,29	18 741,31	54 911 244,98			4 438 375,85		
* Organismes sociaux	47 256 151,62	3 937,05	47 252 214,57	168 622,41		28 946 428,09		
* Etat	183 099 412,78	160 000,00	182 939 412,78			182 819 292,66		
* Comptes d'associés	2 056,62		2 056,62					
* Autres créanciers	145 962 522,17	531 545,67	145 430 976,50		20 229 047,36	76 607 957,02		
* Comptes de régularisation-passif	2 492 410,11		2 492 410,11					

## Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETE	NATURE 1	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	NETTE DE LA SÛRETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SÛRETÉS DONNÉES (*)					
* SÛRETÉS RECUES	66 666 747,24	HYPOTHEQUE	CONSERVATION	HYPOTHEQUE AU PROFIT DE LA SODEP	12 408 890,77
	10 876 739,80	NANTISSEMENT	SERVICES		5 222 342,22
	<b>77 543 487,04</b>				<b>17 631 232,99</b>

(1) Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 Warrant ; 4 Autres ; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

## Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions	13 267 348,67	13 312 948,67
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires.		
* Autres engagements donnés.		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>13 267 348,67</b>	<b>13 312 948,67</b>
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE
* Cautions (Clients et Fournisseurs)		
- Clients	228 926 241,00	229 871 499,87
- Fournisseurs	142 546 831,31	139 042 794,30
* Autres engagements reçus.		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>371 473 072,31</b>	<b>368 914 294,17</b>





Aux Actionnaires de la  
**SOCIETE D'EXPLOITATION  
DES PORTS (SODEP S.A)**  
175, Bd Mohamed Zerktouni - 20100  
Casablanca, Maroc

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints de la société d'exploitation des ports (SODEP S.A), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 2 364 403 898,29 dont un bénéfice net de DH 597 389 279,85.

### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du



caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'exploitation des ports (SODEP) S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2019. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date

#### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 19 mars 2020

#### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**



FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
47, Rue Allal Bey Abdellah - Casablanca  
Tél. : 05 22 54 48 00 Fax : 05 22 29 66 70  
- d -

**FAÏÇAL MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**



MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Membre du Réseau Mazars  
49, Rue Allal Bey Abdellah - Casablanca  
Tél. : 05 22 423 413 (L.C.)  
Fax : 05 22 442 414

**ABDOU DIOP**  
Associé

# 02 | RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



47, rue Allal Ben Abdellah  
Casablanca  
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
**SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS S.A (SODEP)**  
175, Boulevard Zerkouni, 20100  
Casablanca

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Directoire ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Conventions conclues entre Marsa Maroc et la Société de Manutention d'Agadir**

**Entité concernée :** La société de Manutention d'Agadir est filiale de la société SODEP.

##### **1.1.1 Contrat de sous-traitance aux postes 17 et 18 au port d'Agadir (Contrat non préalablement autorisé par le conseil de surveillance)**

**Date de signature de la convention :** 24 février 2020

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Durée de la convention :** Une année, renouvelable à échéance par tacite reconduction.

**Nature et objet de la convention** : Ce contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Marsa Maroc sous-traite à SMA les prestations réalisées aux quais 17 et 18 au port d'Agadir.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice** : KMAD 1.748.

### **1.1.2 Convention de transfert de conteneurs pleins à l'export au Port d'Agadir (Convention non préalablement autorisée par le conseil de surveillance)**

**Date de signature de la convention** : 24 février 2020

**Date d'effet de la convention** : A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

**Durée de la convention** : Une année, renouvelable par tacite reconduction ans la limite de 10 ans.

**Nature et objet de la convention** : Ce contrat a pour objet de fixer les conditions de transfert des conteneurs pleins destinés à l'export du terminal de Marsa Maroc au Port d'Agadir vers le terminal de la Société de Manutention d'Agadir et vice versa.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2019.

## **1.2 Conventions conclues entre Marsa Maroc et Tanger Alliance**

**Entité concernée** : La société Tanger Alliance est filiale de la société SODEP.

### **1.2.1 Convention d'avance en compte courant**

**Date de signature de la convention** : le 10 décembre 2019

**Date d'effet de la convention** : le 10 décembre 2019

**Nature et objet de la convention** : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 29 mai 2019, a pour objet, la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc octroie une avance en compte courant à sa filiale Tanger Alliance, d'un montant de 10 millions d'euro, remboursable au plus tard le 31/12/2020, avec un taux de rémunération correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 1%.

**Montant comptabilisé en avance en compte courant** : KMAD 107.090

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2019.

### **1.2.2 Convention d'assistance technique (Prestations support)**

**Date d'effet de la convention** : A partir du 15 mars 2019

**Durée de la convention** : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement à partir du premier janvier de chaque année.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du champ de l'assistance et de support fournis par Marsa Maroc au profit de Tanger Alliance, dans les domaines management, juridique, ressources humaines et finance ainsi que les conditions y afférentes.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 1.616

### 1.2.3 Convention de mise à disposition de personnel

**Date de signature de la convention :** le 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise à disposition de Tanger Alliance, du personnel support, par Marsa Maroc.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 693

### 1.2.4 Convention d'assistance dans le cadre du Terminal Operation System (TOS)

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2019

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année

**Nature et objet de la convention :** Ce contrat autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, et conclu pour une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, a pour objet de définir le cadre et les conditions de l'assistance pour l'achat et la configuration des équipements informatiques, le déploiement de la solution ERP et l'implémentation de l'infrastructure informatique.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 1.157

### 1.2.5 Convention d'assistance relative à la supervision, suivi et assistance à la réception de 6 STS

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision et suivi de la construction, assemblage et livraison de 6 STS.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 194

### 1.2.6 Convention d'assistance relative à la supervision, suivi et assistance à la réception de 16 RTG

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 juillet 2020.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision et suivi de la construction, assemblage et livraison de 16 RTG.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 59

### 1.2.7 Convention d'assistance relative au suivi et supervision des travaux de superstructure

**Date d'effet de la convention :** A partir du 11 septembre 2019

**Durée de la convention :** Une année pouvant être renouvelée une seule fois.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision des travaux de superstructures.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 1.522

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### 2.1 Conventions conclues entre Marsa Maroc et TC 3 PC

**Entité concernée :** La société TC 3 PC est filiale de la société SODEP.

#### 2.1.1 Convention d'assistance technique

**Date de signature de la convention :** 12 Avril 2016

**Date de signature de l'avenant n°1 :** Avenant non signé

**Date de signature de l'avenant n°2 :** du 30 Avril 2018

**Nature et objet de la convention :** Dans le cadre de la mise en service du Terminal à Conteneurs 3 du port de Casablanca, une convention d'assistance technique a été autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 29 mars 2016, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de :

- La location de main d'œuvre pour la réalisation des prestations relatives à l'exploitation et à la maintenance des équipements, des infrastructures et des superstructures du terminal ;
- L'assistance dans la réalisation des prestations support (achats, assistance juridiques, comptabilité, gestion budgétaire, facturation, recouvrement de créances ...).

**Avenant n°1** : La convention d'assistance technique entre Marsa Maroc et TC 3 PC a été amendée par avenant n° 1 relatif à la désignation des interlocuteurs des Parties, autorisé par le Conseil de Surveillance de la société lors de sa réunion en date du 22 décembre 2016.

**Avenant n°2** : La Convention d'Assistance Technique a été amendée par Avenant n° 2, à effet à compter du 1er janvier 2018, qui porte sur la revue à la baisse des frais d'agence, de 21 MDH à 11 MDH, compte tenu de la réduction des moyens humains mis par Marsa Maroc à la disposition de TC 3 PC. L'avenant est autorisé par le conseil de surveillance de la société lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice** : KMAD 127.957

### **2.1.2 Convention de mise du personnel de SODEP à la disposition de TC 3 PC**

**Date de signature de la convention** : 02 janvier 2017

**Nature et objet de la convention** : Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la prestation de mise à la disposition de TC 3 PC, de personnel, par Marsa Maroc.

Cette convention ne donne lieu à aucune rémunération.

### **2.1.3 Convention d'avance en compte courant et son accord relatif aux modalités de remboursements de l'avance en compte courant d'actionnaire**

**Date de signature de la convention** : 26 octobre 2013

**Date de signature de l'avenant n°1** : Non daté

**Date de signature de l'avenant n°2** : 12 avril 2017

**Date de signature de l'Accord** : le 14 septembre 2018

**Nature et objet de la convention** : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 25 octobre 2013, a pour objet la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc octroie une avance en compte courant à sa filiale TC 3 PC, d'un montant de 1 480 MMAD, avec un taux de rémunération annuel HT de 5% et différé de remboursement de 2 ans.

**Avenant n°1** : La convention d'avance en compte courant signée entre Marsa Maroc et TC 3 PC a été amendée par avenant n° 1 qui a ramené le montant de l'avance en compte courant à 960 MMAD, prenant effet à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de TC 3 PC d'un montant de 520 MMAD.

**Avenant n°2 :** La convention d'avance en compte courant signée entre Marsa Maroc et TC 3 PC a également été amendée par avenant n° 2 constatant le changement du taux d'intérêt annuel de 5% à 4% et ce à compter du 01/01/2017, ainsi que la modification du délai de Grâce pour le paiement des intérêts qui cours à compter de la date de signature de la convention jusqu'à ce que les flux dégagés par l'activité de TC 3 PC permettent le remboursement des intérêts.

**Accord :** Cet accord, conclu en application des termes de la Convention d'Avance en Compte Courant d'Actionnaire, a pour objet de fixer la fin de la Période de Grâce, le montant de l'Avance due en principal et en intérêt et de convenir des modalités et échéancier de remboursement de ladite Avance. Cet accord a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

**Montants de l'avance en compte courant :** KMAD 870.000

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 34.800

#### **2.1.4 Convention de support et de subordination dans le cadre de l'opération de financement du projet TC3**

**Date de signature de la convention :** 11 mai 2016

**Nature et objet de la convention :** Dans le cadre de cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 29 mars 2016, Marsa Maroc s'engage, sur la période du crédit souscrit par TC 3 PC sous forme de project-finance, à maintenir sa participation dans la filiale à 51% au minimum et à prendre les mesures nécessaires pour permettre à TC 3 PC d'achever l'aménagement et la mise en service du Terminal et accepte la subordination des remboursements de sa dette sur sa filiale TC 3 PC (compte courant), aux remboursements du crédit bancaire (considérée Dette sénior).

Cette convention ne donne lieu à aucune rémunération.

#### **2.1.5 Contrat de location du bâtiment administratif**

**Date de signature du Contrat :** le 30 avril 2018

**Date d'effet du Contrat :** le 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Nature et objet du Contrat :** Le Contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de définir les conditions de mise à la disposition de TC 3 PC, par Marsa Maroc, à titre onéreux, des locaux administratifs.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice :** KMAD 3.037,5

#### **2.1.6 Convention de constitution de collectif d'achat**

**Date de signature de la convention :** le 11 avril 2018



**Date d'effet de la Convention** : le 11 avril 2018

**Nature et objet de la Convention** : La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de constituer un collectif d'achat entre Marsa Maroc et TC 3 PC et définir les modalités de son fonctionnement.  
Cette convention ne donne lieu à aucune rémunération.

#### **2.1.7 Convention pour l'approvisionnement en carburant, des équipements et véhicules de TC3PC**

**Date de signature** : le 16 décembre 2016

**Date d'effet de la Convention** : le 26 septembre 2016

**Nature et objet de la Convention** : La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 27 mars 2017, a pour objet de régir les conditions d'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de TC3PC.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2019.

#### **2.2 Conventions conclues entre Marsa Maroc et SMA**

**Entité concernée** : La société SMA est filiale de la société SODEP.

##### **2.2.1 Contrat de mise du personnel à la disposition de la Société de Manutention d'Agadir par Marsa Maroc**

**Date de signature de la convention** : 30 novembre 2016

**Nature et objet de la convention** : Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise du Personnel à la disposition de SMA, par Marsa Maroc.

La rémunération est entièrement prise en charge par SMA. Cette rémunération tient compte de l'ensemble des éléments du salaire du personnel mis à la disposition ainsi que les droits du personnel (en termes de primes, d'avancement et d'avantages sociaux).

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2019.

##### **2.2.2 Convention d'assistance technique**

**Date de signature de la convention** : 26 août 2016

**Date de signature de l'avenant n°1** : 06 juillet 2018

**Nature et objet de la convention** : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions pour la réalisation

de l'assistance technique, en fixant les prestations qui en sont l'objet ainsi que les conditions de leur rémunération.

En rémunération de cette assistance technique, la SODEP percevra un montant forfaitaire de KMAD 1.200 HT par an, détaillé comme suit :

- Rémunération des prestataires support : KMAD 200 HT par an ;
- Rémunération de la mise à disposition du SI : KMAD 1.000 HT par an.

**Avenant n°1** : La Convention d'Assistance a été amendée par avenant n° 1 dont l'objet est de compléter les Prestations à la charge de Marsa Maroc, au titre de ladite Convention, par la négociation des opérations de change et de couverture du risque de change, au nom et pour le compte de SMA, sans rémunération additionnelle.

Cet avenant est autorisé lors de la réunion du conseil de surveillance du 23 janvier 2019.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice** : KMAD 1.200

### 2.2.3 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire

**Date de signature de la convention** : 05 Août 2016

**Nature et objet de la convention** : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 15 juillet 2016, a pour objet la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc s'engage à apporter à sa filiale SMA une avance de KMAD 10.710, avec un taux de rémunération annuel HT de 3%, étant précisé que le remboursement du principal et intérêt ne sera effectué qu'après la levée, par SMA, du financement externe de la concession.

**Montants de l'avance en compte courant** : KMAD 10.710.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice** : KMAD 321.

### 2.2.4 Convention de fourniture de carburant

**Date de signature de la convention** : 16 janvier 2020

**Durée de la convention** : une année renouvelable, annuellement, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties.

**Date d'effet de la convention** : A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Nature et objet de la convention** : Cette Convention a pour objet la fixation des conditions d'approvisionnement en carburant, des véhicules et engins de SMA, moyennant la facturation, par Marsa Maroc, d'une marge de 2% sur le prix d'achat du carburant.

Cette convention est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de Marsa Maroc lors de la réunion du 23 janvier 2019.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice** : KMAD 3.483.

### **2.2.5 Convention de support et de subordination dans le cadre de l'opération de financement du projet quai nord du port d'Agadir**

**Date de signature de la convention :** 23 mars 2017

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a été conclue entre les actionnaires de la Société de Manutention d'Agadir et la Banque Centrale Populaire, à l'effet d'organiser les droits et obligations des Créanciers Subordonnés à l'égard de l'Emprunteur et des Créanciers Sénior.

Cette convention ne donne lieu à aucune rémunération.

### **2.2.6 Contrat de mise à disposition de magasins et bâtiments au profit de SMA**

**Date de signature du contrat :** le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Nature et objet de la convention :** Ce contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de la réunion du 23 janvier 2020, a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par Marsa Maroc au profit de SMA, d'un lot de magasins et bureaux aux tarifs publics en vigueur au port d'Agadir.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 690.

## **2.3 Conventions conclues entre Marsa Maroc et Tanger Alliance**

**Convention cadre relative à la réalisation, pour compte, des prestations dans le cadre de la concession du TC3 au port de Tanger Med**

**Entité concernée :** La société Tanger Alliance est filiale de la société SODEP.

**Nature et objet de la convention :** Dans le cadre de cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 21 juin 2017, TA, pour les besoins de la réalisation des travaux à sa charge, prévus par les documents de concession, confie à Marsa Maroc des missions relevant de l'assistance technique.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2019.

## **2.4 Convention de concession**

**Entité concernée :** Agence Nationale des Ports (Le concédant) et la SODEP – Marsa Maroc (Le concessionnaire).

**Date de signature de la convention :** le 30 novembre 2006

**Date de signature de l'avenant n°1 :** le 28 juillet 2008

**Date de signature de l'avenant n°2 :** le 01 juin 2009

**Date de signature de l'avenant n°3 :** le 04 novembre 2011

**Date de signature de l'avenant n°4 :** le 24 mai 2016

**Date d'effet de la convention :** A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006

**Durée de la convention :** 30 ans. La durée de la convention a été prolongée en 20 années supplémentaires.

**Nature et objet de la convention :** Convention de concession d'exploitation des quais et terminaux aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla sur une durée de 30 ans prolongée de 20 ans supplémentaires.

L'objet de la convention porte sur les éléments suivants :

- La concession de l'exploitation des quais et terminaux dans les ports précités ;
- L'autorisation d'exercer le pilotage et remorquage aux ports de Nador, Tanger, Mohammedia, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla ;
- La concession de la manutention sur les quais ne faisant pas partie du périmètre de la concession d'exploitation.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice :** KMAD 94.268.

Casablanca, le 19 mars 2020

#### Les Commissaires aux comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
47, Rue Allal Bey Abdallah - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 00 Fax : 05 22 29 66 70  
- C -

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Anglo (S.A.) Agence Casablanca et Rue Calixte  
420 360 - Casablanca  
Tél : 0522 423 473 (L.O)  
Fax : 0522 423 424

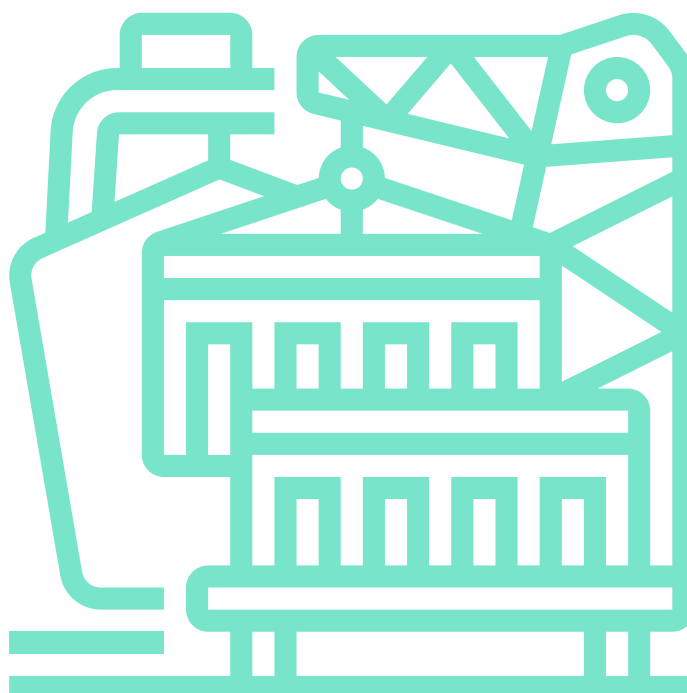
**Abdou DIOP**  
Associé

# 03 | ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTE

	FIDAROC GRANT THORTNTON (*)		MAZARS AUDIT ET CONSEIL (*)		TOTAL
	Montant/Année (**) 2019	Pourcentage/Année 2019	Montant/Année (**) 2019	Pourcentage/Année 2019	
<b>Commissariat aux comptes, certification ,examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>349.500,00</b>	<b>50%</b>	<b>386.273,02</b>	<b>36%</b>	<b>735.773,02</b>
Emetteur	349.500,00	50%	349.500,00	33%	699.000,00
Filiales		0%	36.773,02	3%	36.773,02
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>
Emetteur	-	0%	-	0%	-
Filiales	-	0%	-	0%	-
<b>Sous total</b>	<b>349.500,00</b>	<b>50%</b>	<b>386.273,02</b>	<b>36%</b>	<b>735.773,02</b>
Autres prestations rendues	350.000,00	50%	682.000,00	64%	1.032.000,00
<b>Sous total</b>	<b>350.000,00</b>	<b>50%</b>	<b>682.000,00</b>	<b>64%</b>	<b>1.032.000,00</b>
<b>Total Général</b>	<b>699.500,00</b>	<b>100%</b>	<b>1.068.273,02</b>	<b>100%</b>	<b>1.767.773,02</b>

(\*) : Nouveau mandat 2019-2021

(\*\*) : Montant engagé



04



LISTE DES COMMUNIQUÉS DE  
PRESSE PUBLIÉS EN 2019



Accord de joint-venture relatif à Tanger Med :  
[https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1487803/Communiqué\\_VF](https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1487803/Communiqué_VF)

Résultats financiers annuel 2018 :  
[https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/722556/RES\\_FIN2018\\_VF](https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/722556/RES_FIN2018_VF)

Finalisation de l'opération d'entrée en capital d'Eurogate et Contship Italia dans le capital de la filiale Tanger Alliance :

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/725240/Communiqué+Finalisation+Tanger+Med+VF.pdf>

Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2019 :  
<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1519447/AGO15Juin2019.pdf>

Communication financière du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 :  
<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1537868/ResFin2019T2vf.pdf>

Résultats financiers semestriels :  
<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1537868/ResS12019VF.pdf>

Entrée de Hapag Loyd dans le capital de Tanger Alliance :  
<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1549809/CPHapagVF.pdf>

Communication financière du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 :  
<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1558643/REST2019T3VF.pdf>





## CONTACTS



## SIEGE SOCIAL

175, Bd Zerktouni - 20 100 Casablanca - Maroc

Tél : 05 22 23 23 24 - Fax : 05 22 23 23 35

Site web : [www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)

Département Communication Financière et Relations avec les Investisseurs

Tél : 05 22 77 67 94/84 - Fax : 05 22 99 97 07/ 05 22 99 96 52

E-mail : [investisseurs@marsamaroc.co.ma](mailto:investisseurs@marsamaroc.co.ma)

## PORTS

### Nador :

B.P88 Béni-Ensar - Nador

Tél : 05 36 60 85 18(6LG) - Fax : 05 36 60 85 31

E-mail : [b\\_abhim@marsamaroc.co.ma](mailto:b_abhim@marsamaroc.co.ma)

### Tanger :

N°2 , Rue 14 - Bella Vista - Tanger

Tél : 05 39 30 93 50 - Fax : 05 39 30 93 53

E-mail : [m\\_sennouni@marsamaroc.co.ma](mailto:m_sennouni@marsamaroc.co.ma)

### Casablanca :

Boulevard des Almohades- Casablanca

Tél : 05 22 31 71 11 (15LG) - Fax : 05 22 31 58 95

E-mail : [r\\_hadi@marsamaroc.co.ma](mailto:r_hadi@marsamaroc.co.ma)

### Safi :

B.P 8 Fond de Mer - Safi

Tél : 05 24 46 22 56 / 05 24 46 23 90

- Fax : 05 24 46 48 48

E-mail : [h\\_oubaha@marsamaroc.co.ma](mailto:h_oubaha@marsamaroc.co.ma)

### Laâyoune :

B.P48 Elmersa

Tél : 05 28 99 88 88 - Fax : 05 28 99 80 65

E-mail : [n\\_boumezzough@marsamaroc.co.ma](mailto:n_boumezzough@marsamaroc.co.ma)

### Al Hoceima :

B.P88 Béni-Ensar - Nador

Tél : 06 61 91 57 49 - Fax : 05 36 98 48 62

E-mail : [b\\_abhim@marsamaroc.co.ma](mailto:b_abhim@marsamaroc.co.ma)

### Mohammedia :

Port de commerce - B.P 98 - Mohammedia

Tél : 05 23 32 40 80 - Fax : 05 23 32 40 75

E-mail : [r\\_abinouh@marsamaroc.co.ma](mailto:r_abinouh@marsamaroc.co.ma)

### Jorf lasfar :

Km 22 Route d'El Jadida - B.P. 407 - Plateau RI Jadida

Tél : 05 23 34 54 54 / 05 23 34 51 06

Fax : 05 23 34 51 12

E-mail : [h\\_oubaha@marsamaroc.co.ma](mailto:h_oubaha@marsamaroc.co.ma)

### Agadir :

B.P36 Port d'Agadir

Tél : 05 28 84 37 00 - Fax : 05 28 84 28 25

E-mail : [k\\_mansour@marsamaroc.co.ma](mailto:k_mansour@marsamaroc.co.ma)

### Dakhla :

Nouveau Port de Dakhla - B.P 335- Dakhla

Tél : 05 28 89 88 17/ 18 - 05 28 89 71 76

Fax : 05 28 89 88 25

E-mail : [f\\_leouatni@marsamaroc.co.ma](mailto:f_leouatni@marsamaroc.co.ma)





175, Bd Zerktouni - 20 100 Casablanca - Maroc  
Tél.: 05 22 232 324 - Fax : 05 22 232 335  
[www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)

